



**Compte financier – Budget exécuté 2021
Rapport de gestion de l'ordonnateur**

Rapporteur (s) :	Dominique Grevey Président de la COMUE UBFC Eric Commeau Directeur Général des Services
Service – personnel référent	Eric Noirjean Directeur des affaires financières Audrey Debiez, Adjointe DAF, chargée du budget
Séance du Conseil d'administration	17 mars 2022

Pour délibération

Pour échange/débat, orientations, avis

Pour information

Autre



Sommaire

1	Préambule	3
2	Tableaux des autorisations budgétaires limitatives.....	5
2.1	Tableau 1 : tableau des autorisations des emplois.....	5
2.1.1	Les emplois sous plafond État	9
2.1.2	Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	9
2.1.3	Analyse de la masse salariale	12
2.1.4	Indicateurs.....	14
2.2	Tableau 2 : tableau des autorisations budgétaires en crédit	16
2.2.1	Les recettes	16
2.2.2	Les dépenses	23
2.3	Tableau 3 : tableau des dépenses par destination et par origine de recettes	33
2.3.1	Les dépenses	33
2.3.2	Les recettes	35
3	Équilibre financier	36
3.1	Tableau 4 : tableau de l'équilibre financier	36
3.2	Tableau 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	39
	39
4	Analyse de la soutenabilité	40
4.1	Tableau 6 : tableau de la situation patrimoniale.....	40
4.2	Tableau 7 : plan de trésorerie.....	46
4.3	Tableau 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	48
4.4	Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles.....	49
4.5	Tableau 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles.....	51
5	Synthèse	52
6	Délibération du vote du compte financier 2021	53

Compte financier - Budget exécuté 2021 Rapport de gestion de l'ordonnateur

1 Préambule

L'exercice financier d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel se clôt par le compte financier.

Le compte financier adressé au Conseil d'Administration est accompagné d'un rapport de gestion de l'ordonnateur, qui se substitue à la note de l'ordonnateur présentée à l'appui des budgets (initial et rectificatifs). Ce rapport reprend toutefois une structure de présentation et d'analyse similaire à celle retenue dans les notes de l'ordonnateur de manière à faciliter, d'une part, la compréhension des événements survenus durant l'exercice et leurs conséquences sur la situation financière de l'établissement et, d'autre part, la comparaison entre prévision et exécution.

Le comptable fait état, quant à lui, des éléments d'exécution significatifs dans l'annexe des comptes annuels, qui complète et commente le bilan et le compte de résultat. L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions. Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus. L'analyse des données financières s'effectue notamment à partir du résultat et de la capacité d'autofinancement. Elle est présentée par l'agent comptable qui explique, notamment en fonction de la composition du fonds de roulement (stock, provisions, besoins de trésorerie, etc.), la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres.


Le compte financier reflète donc l'exécution du budget arrêté au 31 décembre. Il y a eu en 2021 un budget rectificatif voté le 16 décembre 2021.

En application des articles R. 719-51 et R. 719-54 du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont soumis à la présentation des tableaux budgétaires tant pour l'élaboration, la présentation et l'exécution de leur budget.

Le compte financier 2021 arrête une consommation de crédits d'un montant de 23 279 053€ en Autorisations d'Engagements (AE) et de 23 568 921 € en Crédits de Paiement (CP), soit un taux d'engagement de -18,72 % en AE par rapport au budget rectificatif de décembre 2021 et - 19,65 % en CP. Pour ce compte financier, 92 % des dépenses (CP) gérées à UBFC concernent des projets sur ressources fléchées.

Avec un volume d'encaissements budgétaires de 30 193 209 €, le solde budgétaire est en excédent de 6 624 288 €. Il s'explique du fait du versement par avances des aides des principaux financeurs de l'établissement sur des projets de recherche pluriannuels qui entraînent des décalages importants de trésorerie entre les années des encaissements et celles d'exécution des dépenses.

Un des enjeux financiers majeurs de l'exercice 2021 a consisté à dynamiser dès le début de l'année la consommation des crédits sur les projets de recherche. Ceci sera resté difficile durant tout l'exercice 2021 en raison des entraves liées aux diverses politiques sanitaires destinées à enrayer la pandémie de COVID 19.



Le résultat de l'exercice est de 86 609 €, la capacité d'autofinancement de 151 965 € et l'apport au fonds de roulement de 84 282 €, trois indicateurs qui témoignent de la soutenabilité du budget pour cet exercice budgétaire mais qui indiquent également la dégradation nette des comptes.

Le recueil des règles budgétaires des organismes de 2019 applicables aux EPSCP rappelle que **les tableaux budgétaires suivants doivent être soumis au vote de l'organe délibérant** à l'occasion de la présentation du compte financier :

- Le tableau des emplois (tableau 1). Il présente les emplois par catégories et types de financements ;
- Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2). Il distingue les prévisions de recettes et, au sein d'enveloppes limitatives par nature, les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et permet de mettre en évidence le solde budgétaire de l'exercice ;
- Le tableau d'équilibre financier (tableau 4). Il comprend, d'un côté les besoins de financements, de l'autre les ressources de financements ;
- Le tableau de situation patrimoniale (tableau 6). Il comprend le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement, et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés ;
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9). Il présente les dépenses et les recettes des opérations et permet d'apprécier la soutenabilité de celles-ci dans la durée.

Les tableaux présentés pour information de l'organe délibérant sont les suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3). Par son niveau de détail il a vocation à compléter le tableau des autorisations budgétaires ;
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5). Il retrace les opérations traitées en comptabilité générale en comptes de tiers ;
- Le tableau présentant le plan de trésorerie (tableau 7). Il permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois ;
- Le tableau des opérations liées aux recettes fléchées (tableau 8). Il permet le suivi des opérations liées à ces recettes en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements et des décaissements s'y rattachant ;
- Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles et de programmation (tableau 10) ;
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable. Il rassemble tous les agrégats significatifs de comptabilité budgétaire et comptabilité générale issus des différents tableaux à produire devant l'organe délibérant.

Les tableaux 9 et 10, qui présentent le suivi pluriannuel des opérations ont été élaborés mais ils feront l'objet d'une consolidation progressive en 2022 afin de présenter une vision plus cohérente des données.

2 Tableaux des autorisations budgétaires limitatives

La liasse des tableaux des autorisations budgétaires est constituée par les tableaux suivants :

2.1 Tableau 1 : tableau des autorisations des emplois

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement au 17/03/2022

COMPTE FINANCIER

		Emplois sous plafond Etat Compte Financier N-1	Emplois sous plafond Etat Budget Initial N	Emplois sous plafond Etat Budget Rectificatif N (a)	Emplois sous plafond Etat Compte Financier N	Emplois financés hors SCSP Compte Financier N-1	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N	Emplois financés hors SCSP Budget rectificatif N (a)	Emplois financés hors SCSP Compte Financier N	Global Compte Financier N-1	Global Budget initial N	Global Budget Rectificatif N (a)	Global Compte Financier N
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents									-	-	-	-
	Titulaires CDI									-	-	-	-
	Non permanents CDD			1,50	0,67					238,56	353,07	324,22	279,41
S'total EC		-	-	1,50	0,67	238,56	353,07	322,72	278,74	238,56	353,07	324,22	279,41
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS										-	-	-	-
BIAT OSS	Permanents									-	-	-	-
	Titulaires CDI									-	-	-	-
	Non permanents CDD	1,00	1,00	1,00	1,00					57,00	100,83	84,25	87,11
S'total Biatoss		1,00	1,00	1,00	1,00	56,00	99,83	83,25	86,11	57,00	100,83	84,25	87,11
Totaux		1,00	1,00	2,50	1,67	294,56	452,90	405,97	364,85	295,56	453,90	408,47	366,52
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1	1	2,67	4								


Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif



L'organe délibérant fixe la limite supérieure des emplois pouvant être rémunérés par l'organisme sur l'exercice. Les autorisations d'emplois sont exprimées en équivalent temps plein travaillé (ETPT), de manière à prendre en considération la quotité de travail et la période d'activité dans l'année.

L'ETPT mesure l'activité des agents : il prend en compte leur quotité travaillée et leur période d'activité sur l'année. Un agent à temps complet qui est en position d'activité pendant toute l'année consomme 1 ETPT annuel.

Il convient de rappeler que le tableau 1, ici, ne tient pas compte des effectifs rémunérés sur le titre 2 (T2) de l'établissement, UBFC n'ayant pas demandé le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE).

Le titre 2, au sens de la LOLF, désigne l'ensemble des dépenses auxquelles l'État est engagé au titre des personnes physiques dont il est juridiquement l'employeur, ainsi que toute dépense induite par ces versements.

Le titre 2 Etat finançait en 2021 26 ETPT destinés à couvrir, en majeure partie, des postes d'agents titulaires, fonctionnaires d'État

Le **compte financier 2021** fait état de 1,67 ETPT sous plafond État et 364,85 ETPT financés sur ressources propres, soit un **plafond global de 366,52 emplois ETPT au 31/12/2021**. On recense 420,40 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur les ressources de l'établissement).

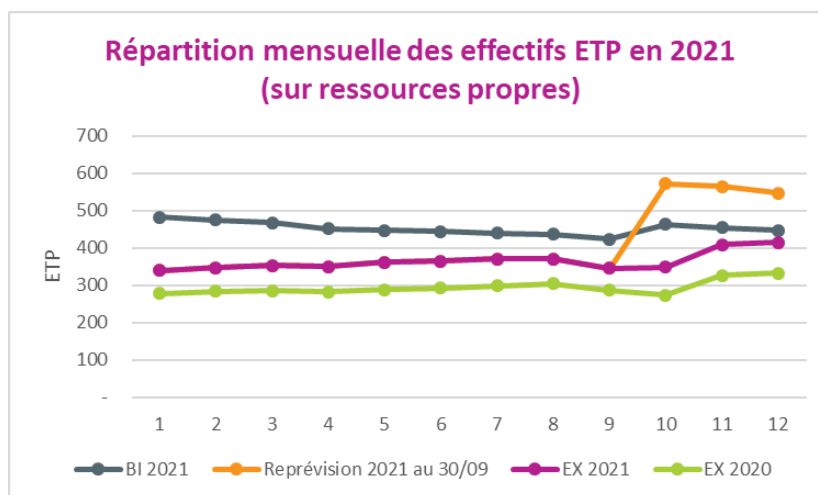
Le **compte financier 2020** faisait état de 1 ETPT sous plafond État et 294,57 ETPT financés sur ressources propres, soit un **plafond global de 295,56 emplois ETPT au 31/12/2020**. On recensait 332,50 agents ETP présents au 31/12/2020.

Lors du **budget initial 2021 (BI 2021)**, il était prévu 1 emploi ETPT sous plafond État et 452,90 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 453,90 ETPT**. On prévoyait alors 446,70 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Au **budget rectificatif 2021 (BR 2021)**, il était attendu 2,5 emplois ETPT sous plafond État et 405,97 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 408,47 ETPT**. On dénombrait alors 546,56 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur les ressources de l'établissement).

Globalement, la variation d'emplois ETPT entre :

- L'exécuté 2021 et le BR 2021 est de -41,95 ETPT (-126,16 ETP) avec un taux d'exécution de 90 % ;
- L'exécuté 2021 et le BI 2021 est de -87,38 ETPT (-26,30 ETP) avec un taux d'exécution de 81 % ;
- L'exécuté 2020 et le l'exécuté 2021 est de +70,96 ETPT (+87,9 ETP), avec une augmentation de 24 % des effectifs entre les 2 exercices.



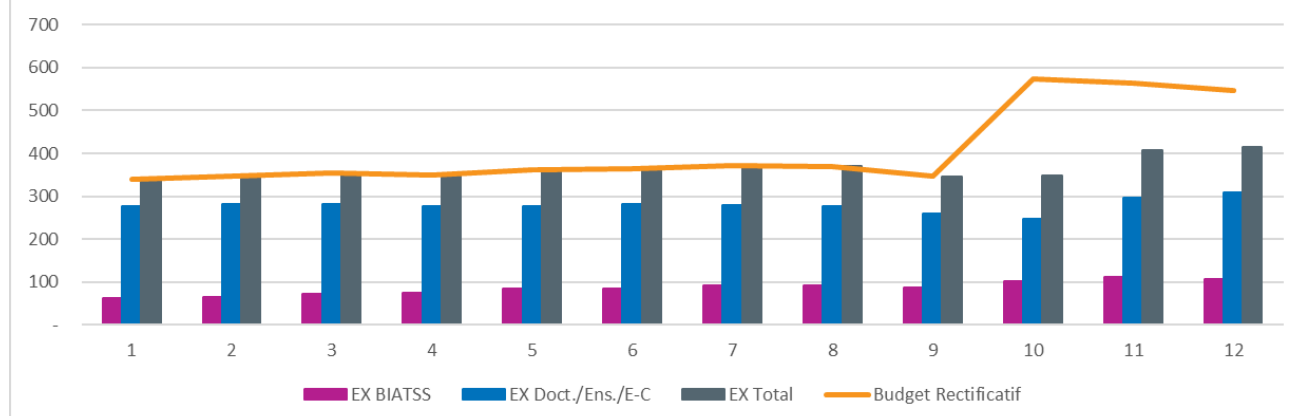
L'exercice 2021 est marqué, comme déjà évoqués au BI et BR 2021, par :

- Le report de recrutements prévus en 2020 sur de nombreux projets ;
- La prolongation de nombreux contrats doctoraux financés par la Région mais aussi par l'ANR ;
- Le report de la fin d'exécution des premiers appels à projets de recherche démarrés en 2017 (1^{ère} vague ANR, ISITE et contrats doctoraux Région) ;
- La non-pérennisation du PIA ISITE-BFC actée le 30/06/2021, à laquelle s'ajoute l'obligation de formaliser certains avenants de contrats de travail (agents sur fonctions support) avant le 31/07/2021 pour une question d'éligibilité sur des crédits de financements ISITE-BFC ;
- La gestion de nouveaux projets dont UBFC s'est vu attribuer la gestion :
 - ✓ PIA SFRI « UBFC InteGrate » dont l'enjeu est de déployer trois graduate schools (GS), incluant l'EUR EIPHI avec une date de démarrage pour les 2 GS (Intherapy et Transbio) décalée au premier trimestre.
 - ✓ Labex LipSTIC, qui a fait l'objet d'une prolongation de 5 années en 2020 ;
 - ✓ Les programmes prioritaires de recherche (PPR), dont les recrutements ont démarré plus tôt que prévu ;
 - ✓ PIA TEAM-SPORTS, dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, et dont l'objectif vise à soutenir des projets de recherche translationnelle permettant aux équipes de France d'atteindre la plus haute performance.

Par ailleurs, d'autres mesures, plutôt réglementaires, sont notables comme la revalorisation des contrats doctoraux qui est passée au 01/09/2021 de 1 768 € à 1 866 € bruts mensuels.

Rappel d'un des principes de consommation des emplois de l'État (issu du guide de décompte des emplois de l'opérateur de l'État – Direction du budget) :
 « Tout versement d'un traitement brut au titre du mois courant génère une consommation d'emplois [...]. »

Evolution des emplois ETP sur ressources propres UBFC en 2021



Plusieurs problèmes administratifs et techniques liés notamment à la mise en place du nouveau logiciel WINPAYE ont empêché le bon déroulement de la prise en charge des contrats et des paies. De ce fait, UBFC a recouru à des aides exceptionnelles d'urgence versées en échange du remboursement par l'agent et de la régularisation en paie le(les) mois suivant(s). Ainsi, des décalages temporels et donc de comptabilisation dans la consommation des emplois sont constatés entre la date effective du contrat de travail et la date de mise en paiement.

Autrement dit, les rappels de paie dont font l'objet les agents n'ayant pas reçu leur salaire durant la période correspondant aux dates de leur contrat de travail et qui subissent un « rattrapage » de salaires le(les) mois qui suivent ne génère pas la consommation d'un emploi supplémentaire de type ETP, « comptablement parlant », sur ce même mois de paie.

Ce phénomène explique donc, en grande partie, les variations d'exécution avec le dernier budget rectificatif de fin d'année dont les révisions ont été arrêtées au début du dernier trimestre 2021. Le taux d'exécution du budget en crédits de personnel doit donc s'apprécier davantage en termes de crédits de masse salariale qu'en terme d'emplois.

2.1.1 Les emplois sous plafond État

Au total, les emplois sous plafond État sont au nombre de 1,67 ETPT au 31/12/2021.

2.1.1.1 Les emplois BIATSS

Pour mémoire, depuis 2017, un seul emploi ETPT sous plafond État était notifié à UBFC. Il correspondait à une création au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Expérimentations Pilotes Formation tout au long de la vie. Cet emploi, type BIATSS était accompagné de 60 418 € de crédits de masse salariale transférés à 50 % à l'UTBM et 50 % à AgroSup Dijon.

Cet emploi décompte donc toujours 1 ETPT.

2.1.1.2 Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C)

En 2021, UBFC s'est vu notifiée dans le cadre de sa subvention pour charge de service public (SCSP) une enveloppe particulière pour le recrutement de contrats doctoraux État. Ce subventionnement intervient dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) du 24 décembre 2020 et du complément de plan de relance.

Dans la notification définitive du 15 décembre 2021, c'est une enveloppe de 142 009 € qui a été allouée à UBFC pour le financement de 8 postes sur une période de 4 mois (pour l'année civile 2021) correspondant à :

- 0,67 ETPT de contrats doctoraux handicap (2 ETP),
- 0,33 ETPT de contrats doctoraux de coopération internationale (1 ETP),
- 1,67 ETPT de contrats doctoraux issus de la création de 170 emplois dans le cadre de la LPR (5 ETP).

Au dernier trimestre 2021, 5 ETP ont été recrutés correspondant alors à une consommation d'emplois constatées à 0,67 ETPT.

2.1.2 Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Les emplois financés sur les ressources propres de l'établissement hors SCSP sont de **278,74 ETPT doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs** (Dct/Ens/E-C) et **86,11 ETPT BIATSS**, soit **un total de 364,85 ETPT** au 31/12/2021.

2.1.2.1 Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C)

Le BR 2021 prévoyait **322,72 ETPT** (Dct/Ens/E-C) répartis entre les financements Région et les financements sur projets de recherche, avec un stock de 455,60 ETP en fin d'année 2021.

L'exécuté 2021 fait état de **278,74 ETPT** (Dct/Ens/E-C) avec un stock de 308,30 ETP au 31/12/2021.

Les effectifs ETPT se répartissent alors comme suit, en comparaison avec le BI et le BR 2021 :

A noter que les 2 contrats doctoraux, dont le financement n'est finalement pas assuré sur la SCSP (0,5 ETPT) et qui doivent être financés sur les ressources propres d'UBFC (cf. UBFC Siège), impacteront plutôt l'exercice 2022, à cause notamment du calendrier de paie qui ne permettait pas de mettre en paiement avant la fin de l'année.

Globalement, pour ces catégories d'emplois, les consommations d'emplois ETPT sont inférieures aux prévisions du BR 2021 pour tous les projets.

2.1.2.2 Les emplois BIATSS

Le BR 2021 faisait état de **83,25 ETPT** BIATSS financés sur des projets de recherche ou des ressources de fonctionnement UBFC, avec un stock de 90,96 ETP en fin d'année 2021.

L'exécuté 2021 fait état de **86,11 ETPT** BIATSS avec un stock de 107,10 ETP au 31/12/2021.

Enseignants	BUDGET INITIAL 2021	BUDGET RECTIFICATIF 2021	EXÉCUTÉ 2021	Écarts EX. 2021 / BI 2021		Écarts EX. 2021 / BR 2021	
	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT		ETPT	
Enseignants-Chercheurs							
FORMATION	52,25	36,38	32,87	●-		19,38	●-
Heures d'enseignement	0	0	-	●		-	●
PIA 3 - EUR-EIPHI	52	36,38	32,87	●-		19,13	●-
PIA 3 - NCU-RITM	0,25	0	-	●-		0,25	●
PIA 3 - SFRI	-	-	-	●		-	●
RECHERCHE	300,82	285,84	245,87	●-		54,95	●-
ANR	82,85	60,65	50,18	●-		32,67	●-
CONTRATS DOCTORAUX RBFC	99,38	98,79	93,46	●-		5,92	●-
FEDER	2	0	-	●-		2,00	●
H2020	28	22,98	17,31	●-		10,69	●-
LIPSTIC	5	4,25	3,20	●-		1,80	●-
PIA 3 - ISITE	81,92	96,09	78,89	●-		3,03	●-
TEAM-SPORTS	1,67	3,08	2,83	●		1,16	●-
PIA - AUTRE	0	0	-	●		-	●
UBFC	Nouveau	0,50	-	●		-	●-
SIEGE							
CONTRATS DOCTORAUX	-	0,50	-	●		-	●-
TOTAL	353,07	322,72	278,74	●-		74,33	●-

Les effectifs ETPT se répartissent alors comme suit, en comparaison avec le BI et le BR 2021 :

BIATSS	BUDGET INITIAL 2021	BUDGET RECTIFICATIF 2021	EXÉCUTÉ 2021	Écart EX. 2021 / BI 2021		Écart EX. 2021 / BR 2021		
	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT		ETPT		
FORMATION	17,67	11,09	10,88	-		6,79	-	0,21
ÉCOLES DOCTORALES	-	0,48	0,44	●		0,44	●	0,04
ERASMUS+		0,42	0,25	●		0,25	●	0,17
PEPITE		1,10	0,93	●		0,93	●	0,17
FRI	2,75	-	-	●		2,75	●	-
PIA 3 - EUR-EIPHI	3,92	2,75	3,00	●		0,92	●	0,25
PIA 3 - NCU-RITM	5,00	3,76	3,68	●		1,32	●	0,08
PIA 3 - SFRI	6,00	2,58	2,58	●		3,42	●	-
PÔLES	2,90	3,67	3,75	●		0,85	●	0,08
SANTE								
PÔLE SANTE - ARS	0,80	0,80	0,80	●		-	●	-
SANTE - FIN DE VIE	2,10	2,87	2,95	●		0,85	●	0,08
RECHERCHE	66,97	54,97	57,86	-		9,11	●	2,89
ANR	21,25	15,00	16,67	●		4,58	●	1,67
FEDER	0,67	0,67	0,67	●		-	●	-
H2020	11,13	6,32	5,89	●		5,24	●	0,43
LIPSTIC	4,50	3,75	3,83	●		0,67	●	0,08
PIA 3 - ISITE	28,42	28,73	30,05	●		1,63	●	1,32
TEAM-SPORTS	1,00	0,50	0,33	●		0,67	●	0,17
PROG. PRIORIT. RECH.	-	-	0,42	●		0,42	●	0,42
UBFC	12,29	13,52	13,62	●		1,33	●	0,10
SIEGE								
FONCTIONS SUPPORT	12,29	13,52	13,62	●		1,33	●	0,10
TOTAL	99,83	83,25	86,11	-		13,72	●	2,86

Au service des missions principales d'UBFC (*UBFC siège*), 13,62 ETPT sont comptabilisés au siège d'UBFC :

- 2 apprentis (1,83 ETPT) ;
- 1 agent au déploiement du dat@UBFC (0,5 ETPT) ;
- 1 agent pour la formation (masters) (0,92 ETPT) ;
- 10,38 ETPT sur des fonctions supports :
 - 1 agent à la direction du numérique (0,67 ETPT) ;
 - 4 agents à la Direction des Affaires Financières (3 ETPT),
 - 2 agents à la gestion administrative des projets Recherche (ANR / Région / FEDER),
 - 1 agent au développement de la vie étudiante (0,88 ETPT),
 - 4 agents pour la communication scientifique (2,02 ETPT),
 - 1 agent en renfort aux Affaires Juridiques (0,97 ETPT),
 - 1 agent à mi-temps pour la mise en place d'un comité d'éthique (0,21 ETPT).
 - 2 agents en renfort au service RH (0,33 ETPT) arrivé au dernier trimestre 2021
 - 1 agent en renfort temporaire aux écoles doctorales (0,30 ETPT)

Parmi eux, 6 agents font l'objet d'un soutien financier de la Région (5,84 ETPT).

Globalement, pour ces catégories d'emplois, les consommations d'emplois ETPT sont plus variables (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux prévisions du BR 2021 pour tous les projets. Les écarts constatés ne sont pas significatifs et ne font pas appel à de commentaires particuliers.

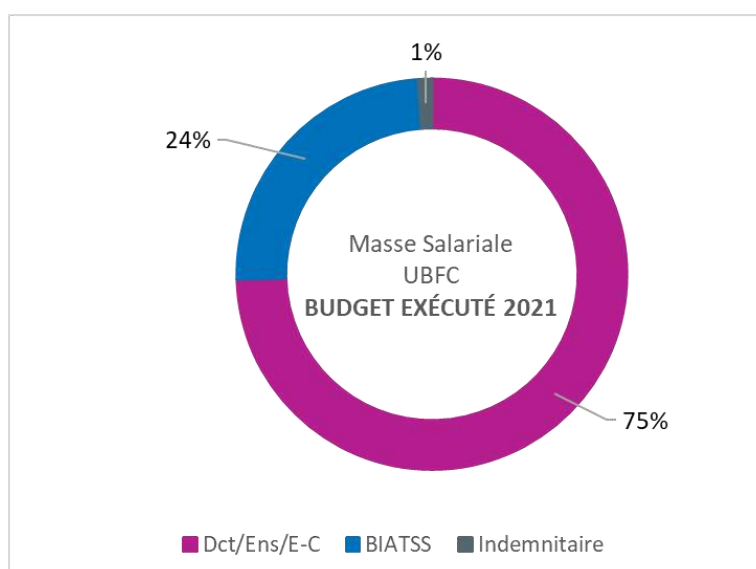
2.1.3 Analyse de la masse salariale

En GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique), les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP). Par conséquent, les AE et les CP sont analysés indistinctement.

2.1.3.1 Crédits consommés en 2021

Le **BR 2021** prévoyait une enveloppe de masse salariale à hauteur de **16 204 765 €**, répartis entre 12 564 714 € de masse salariale pour les doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C), 3 402 598 € de masse salariale BIATSS et 237 453 € de masse salariale indemnitaire (masse salariale qui ne décompte pas d'emplois).

Le **budget exécuté 2021** fait état d'une consommation des crédits de masse salariale qui à hauteur de **14 750 491 €** répartis entre 11 003 425 € de masse salariale pour les doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C), 3 585 501 € de masse salariale BIATSS et 161 566 € de masse salariale indemnitaire (masse salariale qui ne décompte pas d'emplois).



La part des personnels type BIATSS est en augmentation en 2021, représentant un quart des agents rémunérés par UBFC (en 2020, ces personnels représentaient 20 % du total des emplois rémunérés).

2.1.3.2 Comparaisons avec les BI et BR 2021

Le taux de consommation des crédits de paiement en personnel est de 8,97 % moins élevé entre le budget exécuté 2021 et le budget rectificatif 2021 : les CP du budget exécuté s'élèvent à 14 750 491 € contre 16 204 765 € au BR 2021, soit 1 454 274 € de moins que ce qui était prévu au dernier budget voté. Les écarts constatés ont été évoqués précédemment.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier par dispositif l'exécuté des données de personnel 2021 par rapport au BI et au BR 2021.

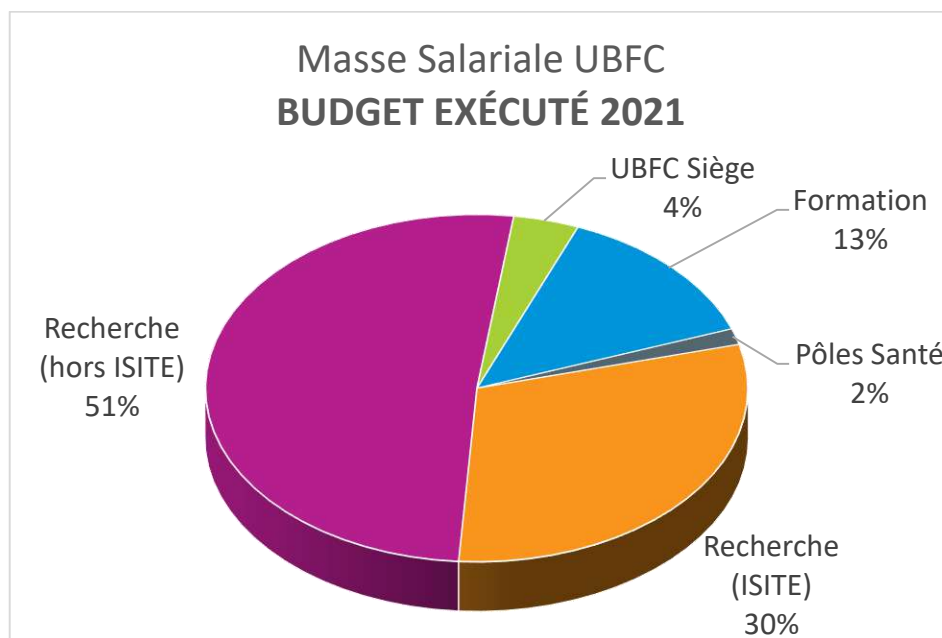
		BUDGET INITIAL 2021	BUDGET RECTIFICATIF 2021	BUDGET EXÉCUTÉ 2021	Écarts BR 2021 / EX 2021	Taux d'exécution EX 2021 / BR 2021
		Masse salariale	Masse salariale	Masse salariale		Masse salariale
PÔLES		165 055	202 823	220 128	▶	109%
SANTE	PÔLE SANTE - ARS	54 656	51 561	51 507	▶-	100%
	SANTE - FIN DE VIE	110 399	151 262	168 621	▶	111%
RECHERCHE		13 515 688	13 198 723	11 982 452	▶-	91%
	ANR	3 737 852	3 056 641	2 523 057	▶-	83%
	CONTRATS DOCTORAUX RBFC	3 430 213	3 440 379	3 371 191	▶-	98%
Nouveau	CONTRATS DOCTORAUX ÉTAT	-	47 695	37 855	▶-	79%
	FEDER	90 869	19 298	19 298	▶	100%
	H2020	1 602 134	1 325 288	1 166 077	▶-	88%
	LIPSTIC	422 326	295 910	271 006	▶-	92%
	PIA 3 - ISITE	4 121 569	4 864 360	4 445 625	▶-	91%
	TEAMSPORTS	110 725	149 152	129 888	▶-	87%
	PROG. PRIORIT. RECH.			18 456	▶	
FORMATION		3 085 342	2 127 928	1 972 196	▶-	93%
	ECOLES DOCTORALES	49 857	46 000	48 175	▶	105%
	ERASMUS +	32 659	14 650	9 935	▶-	68%
	HEURES ENSEIGNEMENT	297 739	59 548	-	▶-	0%
	PEPITE	90 599	66 591	60 499	▶-	91%
	PIM	-	-	-	▶	
	PIA 3 - EUR-EIPHI	2 121 754	1 641 401	1 536 053	▶-	94%
	PIA 3 - NCU-RITM	237 534	175 506	191 958	▶	109%
	SFRI	255 200	124 232	125 577	▶	101%
	VIE	-	-	-	▶	
UBFC		593 745	675 293	575 715	▶-	85%
SIEGE	FONCTIONS SUPPORT	390 448	528 568	464 386	▶-	88%
	FRI	54 411	30 612	31 526	▶	103%
Nouveau	CONTRATS DOCTORAUX		15 898	-	▶-	0%
	GOUVERNANCE	116 336	73 280	54 150	▶-	74%
	GOUVERNANCE ED	32 550	26 935	25 653	▶-	95%
TOTAL		17 359 828	16 204 765	14 750 491	▶-	91%

Code couleur

- >= 100 %
- >= 80 % et <= 100 %
- >= 50 % et <= 80 %
- < 50 %

Comme évoqué précédemment, les écarts constatés entre l'exécution et le BR 2021, proviennent notamment de retards pris dans les recrutements, les prises en charges de paie et de problèmes techniques avec le logiciel de paie.

Les **projets de recherche et de formation** portent à eux seuls **95 %** de la masse salariale d'UBFC, hors T2.



Globalement, les prévisions de masse salariale entre l'exécuté 2021 et les BI / BR 2021 sont satisfaisantes. En effet, le taux d'exécution avec le BI 2021 est de 85 %, et les révisions de fin d'année avec le BR 2021 donnent un taux d'exécution à 91 %, soit bien meilleur que pour l'exercice 2020. Pour rappel le taux d'exécution avec le BI 2020 était de 83 % et celui avec la révision de fin d'année 2020 de 88 %.

Il faut aussi rappeler que les projections en crédits de personnel sont très aléatoires lors de l'élaboration des budgets (initial, rectificatif) compte tenu du manque de certitude sur les recrutements réalisables, notamment en ce qui concerne les dépenses répondant à des appels à projets, dont la mise en œuvre est fonction du porteur de projet (recrutements, achats) mais aussi du calendrier de mise en paiement imposé par la DGFIP qui oblige notamment à clôturer les paies de décembre au plus tard courant novembre.



2.1.4 Indicateurs

Le **coût moyen d'un ETP** (Masse salariale / ETPT) – **hors indemnitaire** – en 2021 est de **39 913 €**, en augmentation comparé à 2020 (38 001 €).



MASSE SALARIALE HORS EMPLOIS SOUS PLAFOND	COMPTE FINANCIER 2019	COMPTE FINANCIER 2020	BUDGET INITIAL 2021	BUDGET RECTIFICATIF 2021	COMPTE FINANCIER 2021	Variation 2019 - 2021
MASSE SALARIALE (hors indemnitaire)	7 275 291	11 193 436	17 015 254	15 967 312	14 588 925	
ETPT	186,32	294,56	452,90	407,47	365,52	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 047	38 001	37 570	39 186	39 913	
MASSE SALARIALE (incluant indemnitaire)	7 409 318	11 322 560	17 359 829	16 204 765	14 750 491	
ETPT	186,32	294,56	452,90	407,47	365,52	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 767	38 439	38 330	39 769	40 355	

NB : Les rémunérations "indemnitaires" ne décomptent pas d'emploi

 Point le plus haut
 Points bas

Si on tient compte des rémunérations indemnitaires dans la masse salariale pour calculer cet indicateur, le coût moyen d'un ETP augmente alors de 1,10 %.

L'augmentation du coût moyen entre les prévisions BI 2021 / BR 2021 et l'exécuté, s'expliquent notamment, outre la mise en place de nouvelles mesures réglementaires (indemnités de fin de contrat pour des contrats inférieurs à 1 an) ainsi que la revalorisation indiciaire des nouveaux contrats doctoraux, par le fait que des emplois ETP n'ont pas été décomptés si l'agent faisait l'objet d'un rattrapage de paie couplé à sa rémunération courante sur le mois.

Par conséquent, les volumes financiers réalisés sont quelques peu « disproportionnés » avec le nombre d'emplois effectivement comptabilisés entraînant une légère surévaluation de l'indicateur (+4,7 % entre l'exécuté 2020 et l'exécuté 2021).

2.2 Tableau 2 : tableau des autorisations budgétaires en crédit

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

Par le vote des autorisations budgétaires en crédits, l'organe délibérant fixe la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice. Il se prononce également sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire, représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

Le tableau n°2 synthétise l'ensemble des informations relatives à la comptabilité budgétaire.

2.2.1 Les recettes

2.2.1.1 Bilan 2021

L'établissement se finance au moyen des recettes qu'il perçoit. En raison de son activité économique et son objet social, ses recettes sont constituées majoritairement par des subventions, des droits d'inscription et des contributions. UBFC ne vend pas de service(s). Enfin, l'établissement n'a pas le droit de recourir à l'emprunt.

Cela place l'établissement dans un mode de fonctionnement particulier. Sa viabilité financière repose sur sa capacité à obtenir des subventions de recherche pérennes. Cela suppose aussi de disposer d'équipes de recherche capables d'innover pour convaincre des financeurs d'apporter des fonds. Cela implique également de pouvoir recruter régulièrement des chercheurs.

Par nature les recettes sont dites globalisées et annuelles. Cette approche s'appuie sur les principes de non spécialité et d'annualité contenus dans la loi organique sur les lois de finances de 2001. Toutefois ces deux principes sont tempérés lorsque des financeurs décident d'accorder une subvention pour la réalisation d'un contrat de recherche. Celui-ci se caractérise par une spécialisation qui découle de l'accord entre les parties prenantes d'un objet et d'un plan de financement précis, qui exclut de présenter des dépenses non prévues initialement dans le montage du projet. En outre le contrat porte souvent sur plusieurs années. Cela implique de le piloter sur différentes tranches budgétaires. Les recettes sont alors dites fléchées.

	BUDGET INITIAL 2021 RE	BUDGET RECTIFICATIF 2021 RE	BUDGET EXÉCUTÉ 2021 RE	Variation EX 2021 / BI 2021 RE	Variation EX 2021 / BR 2021 RE	Répartition Total EX 2021 RE
RECETTES						
GLOBALISÉES	3 275 938	3 422 085	2 698 242	-18%	-21%	9%
FLÉCHÉES	29 304 581	39 313 868	27 494 968	-6%	-30%	91%
TOTAUX	32 580 519	42 735 953	30 193 209	-7%	-29%	100%

La ventilation entre crédits globalisés et crédits fléchés montre la particularité de l'activité de l'établissement. Les principales différences portent sur :

Recettes globalisés :

- Une moindre perception des frais de gestion. Ceux-ci proviennent des dépenses effectivement réalisées sur les contrats de recherche. Par conséquent il est généré de frais de gestion inférieurs aux prévisions budgétaires ;

- Des frais d'inscription restant à percevoir. Le procédé de versement implique des reversements de frais de gestion n-1.

Recettes fléchées :

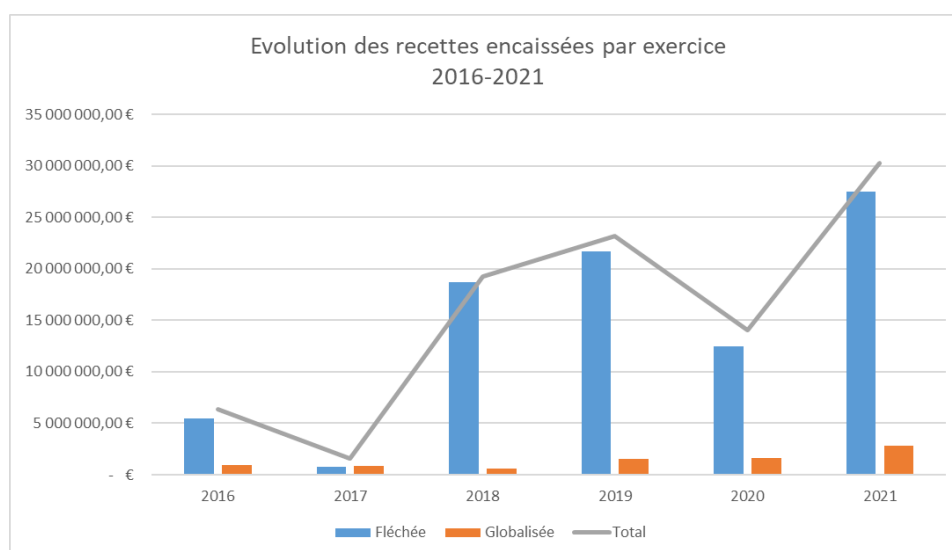
- Les subventions UE encaissées sont moins importantes que prévu. Cela s'explique par des retards de l'autorité de gestion dans le traitement des dépenses déclarées par UBFC ;
- Des versements ANR ISITE moins importants que prévus en raison d'un décalage des paiements des subventions car l'agence attend des remontées de dépenses supplémentaires ;
- Les subventions région connaissent également ce phénomène.

Répartition des recettes par origine en 2021					
ORIGINE	Somme des Encaissements BR 2021	%	Somme des Encaissements EX. 2021	%	Taux d'exécution EX. 2021 / BR 2021
F (fléché)	39 313 868	92%	27 494 968	89%	→ 70%
R10 - Subv. Exploita° et financements des actifs - UE	2 449 437	6%	1 102 051	4%	↓ 45%
R11 - Subv. Exploita° et financements des actifs - Autres	296 680	1%	127 986	0%	↓ 43%
R13 - Autres	577 588	1%	339 889	1%	→ 59%
R7 - ANR investissements d'avenir (ISITE, EUR-EIPHI, NCU-)	25 522 171	60%	18 640 637	61%	→ 73%
R8 - ANR hors investissements d'avenir (ANR générique)	5 396 987	13%	4 695 308	15%	↑ 87%
R9 - Subv. Exploita° et financements des actifs - Région	5 071 004	12%	2 589 096	8%	→ 51%
NF (non fléché)	3 422 085	8%	3 277 686	11%	↑ 96%
R1 - SCSP	1 555 748	4%	1 836 558	6%	↑ 118%
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs -	15 000	0%	15 000	0%	↑ 100%
R13 - Autres	1 142 548	3%	894 212	3%	→ 78%
R2 - Droits d'inscription	708 789	2%	531 916	2%	→ 75%
Total général	42 735 953	100,0%	30 772 654	100,0%	→ 72%

Code couleur

- ↑ > 80 %
- > 50 % et <= 80 %
- ↓ <= 50 %

2.2.1.2 Évolution 2016-2021



2.2.1.3 Les recettes globalisées

Encaissements sur ressources propres globalisées						
Origine	Partenaire/ Concept	Encaissement budgétaire BR 2021	% répartition	Encaissement budgétaire EX. 2021	% répartition	Taux d'exécution EX. 2021 / BR 2021
R1 - SCSP		1 555 748	45,5%	1 836 558	56,0%	↑ 118%
	MESRI (reversement FTLV 1 poste)	60 418	1,8%	60 418	1,8%	↑ 100%
	MESRI (fonctionnement UBFC)	200 000	5,8%	200 000	6,1%	↑ 100%
	MESRI (Contrats doctoraux)	50 978	1,5%	81 591	2,5%	↑ 160%
	MESRI (Prolongation contrats doctoraux)			148 922		
	MESRI (PEPITE)	105 790	3,1%	105 790	3,2%	↑ 100%
	MESRI (Enquête insertion pro. IPDOC)	1 945	0,1%	1 945	0,1%	↑ 100%
	MESRI (Enquête insertion pro. Diplômes de l'université)			1 275	0,0%	
	Plan de relance sur le projet RITHM'Hyc -	1 000 000	29,2%	1 000 000	30,5%	↑ 100%
	MESRI (Plateforme Fin de vie)			100 000	3,1%	
	Rapprochements comptables d'encaissements sur des exercices précédents / autres	136 617	4,0%	136 617	4,2%	↑ 100%
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs -		15 000	0,4%	15 000	0,5%	↑ 100%
	Collectivités territoriales	15 000	0,4%	15 000	0,5%	↑ 100%
R13 - Autres		1 142 548	33,4%	894 212	27,3%	→ 78%
	Cotisations établis membres fonct. UBFC	300 000	8,8%	300 000	9,2%	↑ 100%
	Frais de gestion	801 600	23,4%	579 444	17,7%	→ 72%
	Autres	40 948	1,2%	14 768	0,5%	↓ 36%
R2-Droits d'inscription		708 789	20,7%	531 916	16,2%	→ 75%
	Reversements (Ecoles Doctorales)	708 789	20,7%	531 916	16,2%	→ 75%
TOTAL		3 422 085	100,0%	3 277 686	100,0%	↑ 96%

2.2.1.3.1 La subvention pour charge de service public

Cette subvention est accordée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle finance des dépenses de fonctionnement de l'établissement, des actions spécifiques (enquête IPDOC par exemple). Elle est pré notifiée en exercice n-1. Le versement est réalisé par quart. Cette année, avec la loi de programmation sur la recherche, une partie de l'enveloppe de la SCP est allouée pour financer des contrats doctoraux (voir le tableau 1). Le détail de la SCP est le suivant :

[SCSP] NOTIFICATION ANNUELLE UBFC

	2 019	2 020	2 021	2 022
Stade	Déf.	Déf.	Déf.	Pré-notif.
MASSE SALARIALE				
Dot. Fonctionnement	200 000	200 000	200 000	200 000
Poste FTLV	60 418	60 418	60 418	60 418
Prolongation des contrats doct. ATER et post doct. (crise sanitaire 2020)		34 672	148 922	
PEPITE (dot. Structur. Entrepreneuriat étudiant)		43 500		
Contrats doctoraux (7 postes - finalement 5 postes) 2021			50 978	152 935
Contrats doctoraux (9 postes) 2022				95 843
Contrats doctoraux fléchés CI - cohorte 2021 ==> contrat doct. UFA			10 196	30 587
Contrats doctoraux fléchés handicap - cohorte 2021			20 417	61 252
Protection sociale compl.				181
FONCTIONNEMENT				
Compensation des exonération de DI <i>Flux réels de boursiers 2017-2018 et DI 2018-2019</i>	8 262			
<u>Actions spécifiques :</u>				
PEPITE (dot. Entrepreneuriat étudiant)	19 000	42 890	45 390	
PEPITE (dot. Structur. Entrepreneuriat étudiant)		23 590		
PEPITE (dot. AMI Esprit d'Entreprendre)	39 800		60 400	
Enquête insertion pro. IPDOC		1 945	1 945	1 144
Enquête insertion pro. Diplômes de l'université			1 275	
Réussite étudiante : hybridation (RITM)			1 000 000	
Financement pour la labellisation "science avec et pour la société"				50 000
Plateforme fin de vie		100 000	100 000	
TOTAL	327 480	507 015	1 699 941	652 360
DONT ACTIONS FLECHÉES	119 218	305 070	1 496 721	401 035

La part de financement du MESRI pour le fonctionnement courant d'UBFC reste stable à 200 000 €. Le reste des enveloppes étant déjà allouées à des actions spécifiques.

- 60 418 € pour l'opération formation tout au long de la vie ;
- 230 513 € pour le financement des contrats doctoraux Etat ;
- 1 209 010 € pour des actions spécifiques (PEPITE, IPEDOC, RITM, plateforme fin de vie).
 - On ajoute également 36 617 € de SCSP qui ont été versés par le ministère lors des exercices antérieurs mais qui n'ont pas été rapprochés et intégrés dans la comptabilité budgétaire lors de l'exercice donné. Or la réglementation impose que c'est l'acte d'encaissement visé par le comptable public qui comptabilise budgétairement les sommes sur un exercice donné.

La fraction de subvention pour charge de service public dédiée au fonctionnement de l'établissement reste donc très réduite.

2.2.1.3.2 Les recettes propres

Les recettes propres proviennent de recettes encaissées par l'établissement sans contrepartie imposées par un financeur ou selon l'activité économique d'UBFC. Elles sont destinées à financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, d'investissement et les salaires des personnels recrutés pour le fonctionnement du siège. Elles sont donc déterminantes pour le bon fonctionnement de la COMUE UBFC.

Les recettes propres proviennent de la cotisation des membres (300 000 € par an) ou par le soutien de collectivités territoriales (exemple le soutien de l'agglomération de Belfort pour un montant de 15 000 €). S'y ajoutent les droits d'inscription des doctorants que reversent les établissements membres.

Mais les recettes propres sont constituées principalement par les frais de gestion qui sont perçus par l'établissement. Ils ont fait l'objet d'un retraitement comptable en étant déduit des recettes fléchées pour être additionnées aux recettes propres qui sont globalisées.

En effet, les frais de gestion sont calculés sur la base des dépenses effectivement décaissées par l'établissement au cours de l'exercice considéré. Pour les contrats pluri annuels des frais de gestion ne sont pas immédiatement perçus. Ils sont toutefois présentés car ils sont le reflet de l'activité de l'établissement.

Le mode de calcul des frais de gestion s'appuie sur les ventilations validées par les établissements membres et par le conseil d'administration. Ils sont appliqués sur les dépenses éligibles des opérations puis transcrits en dépenses globalisées.

En moyenne, depuis le 01/07/2021, l'établissement perçoit 4 % des frais de gestion (précédemment 3 %) sur les dépenses éligibles d'un dossier ANR par exemple.

Tous les financeurs n'admettent pas la déclaration de frais de gestion. Si l'ANR les prend en compte, ce n'est pas le cas de la région qui est pourtant le deuxième plus gros pourvoyeur de subvention (13 % de recettes cette année). De plus le volume détachable des frais de gestion d'une opération subit un partage supplémentaire entre UBFC et l'établissement hôte de l'opération. La répartition appliquée conduit à percevoir 40 % pour UBFC et 60 % pour l'établissement membre hôte.

La réalité des frais de gestion s'appréciera in fine au regard des dépenses éligibles retenues par les financeurs. Si une partie n'est pas déclarée éligible, le niveau effectif des frais de gestion sera réduit. Seul l'établissement UBFC supporte cet aléa ce qui constitue un risque discutable dans la mesure où l'ordonnement de la dépense est délégué actuellement dans les UMR du CNRS. L'équipe projet et/ou l'équipe financière n'a(ont) plus la possibilité de vérifier en amont la sécurité de l'engagement.

Les frais de gestion représentent pour cette année +/- 25 % des recettes globalisées et 2 % des recettes totales de l'établissement. Par rapport au BR 2021, le niveau de perception est réduit en raison d'un moindre niveau d'activité et donc de dépenses sur les dossiers où les frais de gestion sont mobilisables.

Compte tenu de leur importance pour la bonne administration de l'établissement et le bon fonctionnement opérationnel et gestionnaire des opérations de recherche, ces recettes encaissables représentent un évident point majeur de fragilité financière.

2.2.1.4 Les recettes fléchées

Ce sont donc les recettes qui financent des dépenses prescrites et éligibles à travers le soutien financier d'un contrat de recherche. L'établissement ne dispose pas de ces fonds comme bon lui semble. Cela réduit donc largement sa capacité de manœuvre totale. Ce mode de financement signe la spécialité d'UBFC en tant qu'opérateur d'opérations de recherche et de formation.

Encaissements sur ressources propres fléchées						
Origine	Partenaire / Concept	Encaissement budgétaire BR 2021	% répartition	Encaissement budgétaire EX. 2021	% répartition	Taux d'exécution EX. 2021 / BR 2021
R7-ANR investissements d'avenir		25 522 171	64,9%	18 640 637	67,8%	⇒ 73%
	EUR-EIPHI	1 123 930	2,9%		0,0%	↓ 0%
	ISITE	21 710 754	55,2%	14 948 772	54,4%	⇒ 69%
	NCU-RITM	985 820	2,5%	2 008 440	7,3%	↑ 204%
	SFRI	1 188 800	3,0%	1 200 000	4,4%	↑ 101%
	TEAM-SPORTS	473 825	1,2%	483 425	1,8%	↑ 102%
	EQUIPEX	39 042	0,1%		0,0%	↓ 0%
R8-ANR hors investissements d'avenir		5 396 987	13,7%	4 695 308	17,1%	↑ 87%
	ANR (ANR générique)	5 396 987	13,7%	4 695 308	17,1%	↑ 87%
R9-Subv. Exploita° et financements des actifs - Région		5 071 004	12,9%	2 589 096	9,4%	⇒ 51%
	Fonctionnement UBFC (soutien RH, Dat@ UBFC)	155 247	0,4%	103 116	0,4%	⇒ 66%
	(PEPITE)	12 800	0,0%	12 800	0,0%	↑ 100%
	(PIM)	41 500	0,1%	209	0,0%	↓ 1%
	(Pôle Santé Publique)	64 000	0,2%	94 148	0,3%	↑ 147%
	(Vie étudiante)	53 950	0,1%	39 600	0,1%	⇒ 73%
	Co-financements projets de recherche (contrats doctoraux, ANR, Equipex)	4 743 507	12,1%	2 339 223	8,5%	↓ 49%
TOTAL		39 313 868	100,0%	27 494 968	100,0%	⇒ 70%

Code couleur

- ↑ > 80 %
- ⇒ > 50 % et <= 80 %
- ↓ <= 50 %

2.2.1.4.1 Les financements de l'État fléchés

Il s'agit de divers financements complémentaires que l'État apporte. Le financement de certaines actions relève de cette catégorie (plateforme santé principalement).

2.2.1.4.2 Les autres financements publics fléchés

Il s'agit de la principale source de financement fléché des opérations. Se traduit financièrement ici le cœur de l'action économique et opérationnelle de l'établissement. Ces recettes représentent 98,1 % des recettes fléchées de l'exercice et 89 % des recettes budgétaires totales de 2021.

Trois principaux financeurs se distinguent :

- L'ANR (77 % tant sur les projets PIA que les projets génériques) ;
- La région Bourgogne-Franche-Comté (8,55 % principalement sur les contrats doctoraux et les opérations de recherche) ;
- L'Union Européenne (3,65 % sur les opérations de recherche et de culture scientifique telle que la nuit des chercheurs).

Cela indique également le niveau d'engagement et de partenariat par rapport à ces financeurs institutionnels et démontre la nécessité pour UBFC de remporter régulièrement des appels à projets lancés par l'ANR ou la région. L'établissement se centre alors sur les orientations, en matière de recherche, portées par ces institutions.

Au regard des prévisions de début d'année, les recettes ont été singulièrement augmentées suite au déblocage de près de 15 000 000 € par l'ANR pour financer le programme ISITE.

2.2.1.4.3 Les recettes propres fléchées

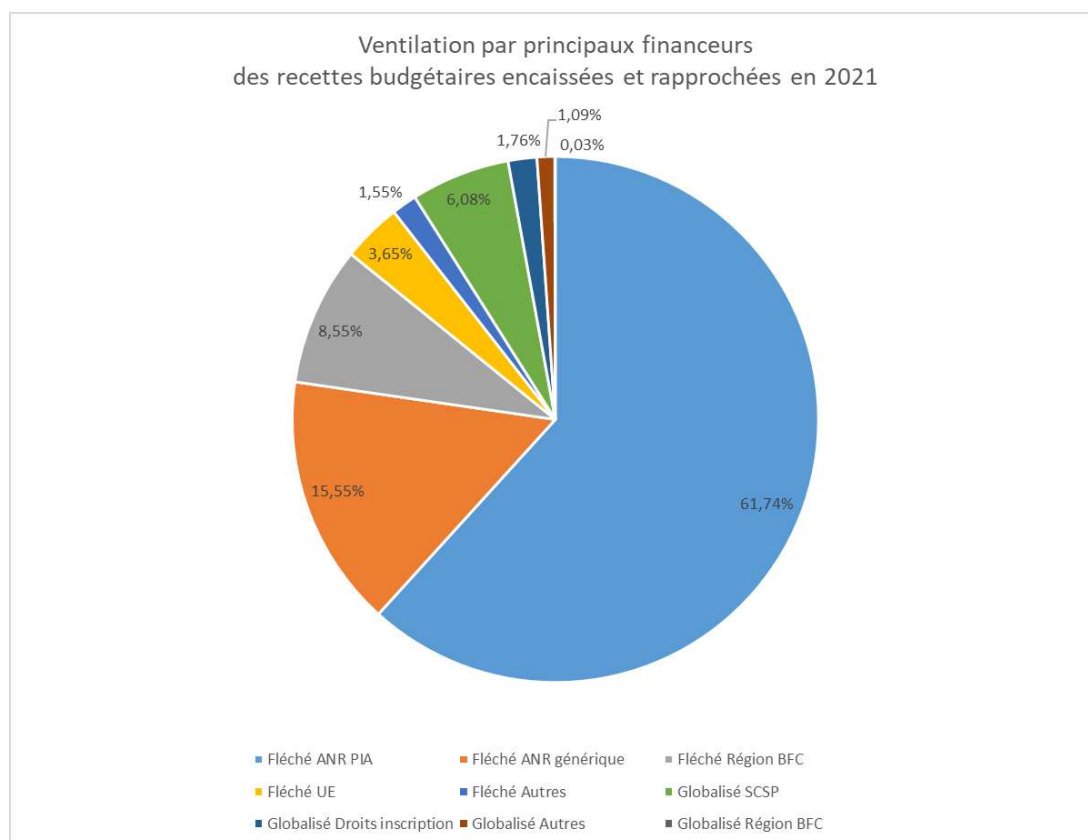
Ces recettes proviennent de divers contributeurs publics ou privés (ex la société Gorgy timing pour le projet FAST LAB) pour financer des actions sur PIM (Pôle d'Ingénierie et de Management), Pepite ou sur des contrats de recherche spécifiques. Des régularisations expliquent le niveau supérieur du montant par rapport au budget initial de 2021.

2.2.1.4.4 Synthèse

Au total les encaissements de l'exercice ont permis d'augmenter considérablement le niveau des recettes de l'établissement.

Cette situation doit cependant s'apprécier et être nuancée selon le regard que l'on porte sur l'activité économique de l'établissement et son financement. Elles témoignent pour cette année d'un niveau soutenu tant de conduites de nouveaux projets que d'action de formation.

Toutefois la part opérationnelle mobilisable sans contrepartie reste très réduite pour financer le fonctionnement global d'UBFC.



2.2.2 Les dépenses

Les dépenses se répartissent, réglementairement, selon trois natures :

- Le personnel ;
- Le fonctionnement ;
- L'investissement.

Deux grandeurs financières (AE et CP) permettent de suivre et de retracer, à travers la comptabilité budgétaire, l'activité de l'établissement.

2.2.2.1 Bilan 2021

UBFC se singularise par son activité. En effet les opérations de recherches sont principalement orientées vers les sciences de la nature. Pour conduire ces recherches il est nécessaire de disposer de matériels et de moyens de laboratoire divers. Si l'établissement réalisait des recherches en sciences sociales, l'intensité des dépenses matérielles serait moindre ; par contre, les dépenses de personnel seraient sans doute plus importantes.

C'est pourquoi la ventilation par nature de dépense présente un mix relativement équilibré :

- Personnel : 63 % du total des dépenses en CP ;
- Fonctionnement : 28 % du total des dépenses en CP ;
- Investissement : 9 % du total des dépenses en CP.

	BUDGET INITIAL 2021		BUDGET RECTIFICATIF 2021		BUDGET EXECUTÉ 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DÉPENSES						
Fonctionnement	10 894 577	12 076 794	9 518 796	9 954 340	6 638 519	6 643 015
Investissement	3 601 333	4 500 325	2 918 036	3 174 494	1 890 043	2 175 415
Personnel	17 359 829	17 359 829	16 204 765	16 204 765	14 750 491	14 750 491
TOTAUX	31 855 739	33 936 948	28 641 597	29 333 599	23 279 053	23 568 921
SOLDE BUDGÉTAIRE	-	1 356 429		13 402 353		6 624 288

DÉPENSES	Taux d'exécution EX. 2021 / BI 2021		Taux d'exécution EX. 2021 / BR 2021	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	⇒ 61%	⇒ 55%	⇒ 70%	⇒ 67%
Investissement	⇒ 52%	↓ 48%	⇒ 65%	⇒ 69%
Personnel	↑ 85%	↑ 85%	↑ 91%	↑ 91%
TOTAUX	⇒ 73%	⇒ 69%	↑ 81%	↑ 80%

SOLDE BUDGÉTAIRE

Code couleur



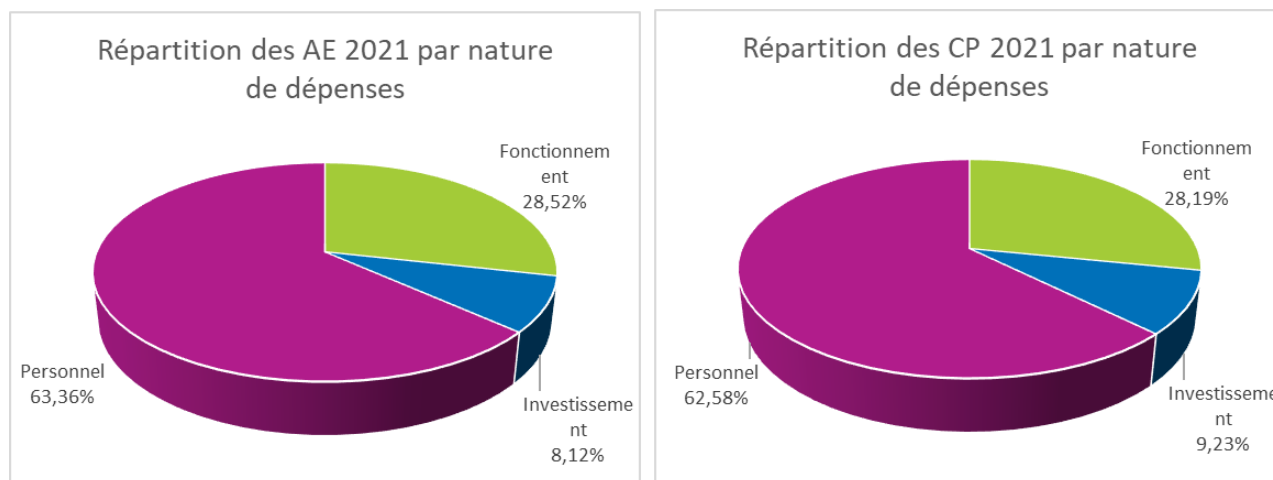
> 80 %

> 50 % et <= 80 %

<= 50 %

En somme, l'activité d'UBFC réclame des moyens humains (les capacités des chercheurs à chercher) et matériels importants. Elle se distingue d'autres administrations dont l'action réclame, par exemple, beaucoup de moyens humains mais moins de moyens matériels en

particulier en fonctionnement. A UBFC, c'est le cas pour la formation qui demande plus de moyens humains mais beaucoup moins de moyens matériels.



2.2.2.2 Les dépenses de personnel

Ces dépenses sont constituées par le recrutement de personnels contractuels pour les fonctions du siège, les contrats des doctorants et par les personnels de recherche employés pour contribuer à la réalisation d'une opération de recherche. Cette dépense comprend les salaires brut chargés, les prestations familiales ou sociales et autres indemnités diverses.

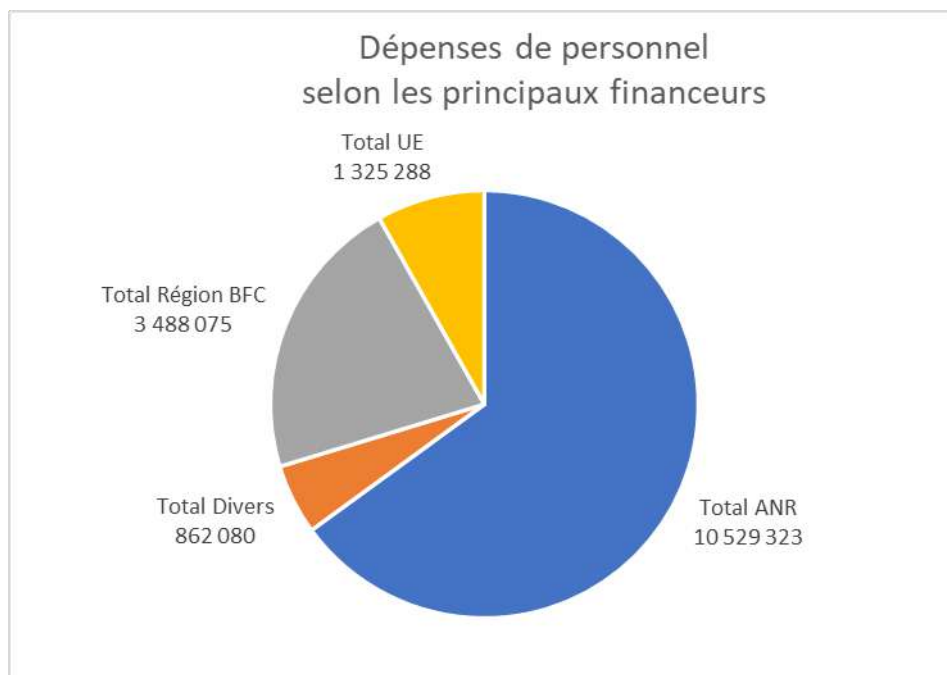
Le tableau n°2 distingue les personnels siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats).

L'impact majeur de la persistance du COVID porte sur l'embauche de nouveau personnel sur les divers autres contrats portés par l'établissement. De plus, des raisons opérationnelles très concrètes expliquent également que la dynamique du recrutement ne soit pas au niveau estimé en début d'année. Des projets ont pu démarrer avec retard en raison de la difficulté de recrutement de nouveaux salariés.

Toutefois, en raison du niveau soutenu d'activité de l'établissement, les dépenses de personnels restent croissantes dans le temps.

La réalisation de programme de recherche et l'encadrement des doctorants implique que les moyens de production de nouveaux savoirs reposent sur des ressources humaines. 62 % des dépenses totales de l'année sont consacrées à la rétribution des salariés de l'établissement.

Fort logiquement, les principaux financeurs des opérations de recherche permettent l'embauche des salariés sur les contrats de recherche qu'ils subventionnent.



2.2.2.3 Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont constituées par les achats courants de consommables ou de services au cours de l'exercice considéré. Ce sont l'ensemble des dépenses d'exploitation liées à l'activité d'UBFC.

Le tableau n°2 distingue les dépenses du siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats). Ces dépenses représentent 28 % de l'ensemble des dépenses globales de l'établissement en CP. Il s'agit d'un poste relativement important.

La réalisation des actions de formation s'appuie presque totalement sur le travail des salariés. Les dépenses de fonctionnement se résument, pour ces projets-là, à des déplacements surtout (celles d'investissement à des moyens informatiques légers). Ce poste a été particulièrement réduit encore cette année.

Par rapport au budget rectificatif, les prévisions sont inférieures. Cela s'explique à nouveau par l'impact majeur de la crise sanitaire sur les activités économiques. Toutefois si on analyse le différentiel et si on apprécie ces dépenses au regard du nombre d'actes, on se rend compte qu'UBFC retrouve un niveau d'activité proche de 2019. Les dépenses de fonctionnement ISITE et des autres contrats de recherche sont inférieures aux prévisions initiales. Le début d'année a été lent pour le démarrage des opérations. En outre, cela s'explique par un pilotage plus étalé dans le temps de ces opérations. C'est par exemple le cas des projets européens qui initialement se terminaient en 2021 ont été reportés à 2022 (retard COVID) et impliquent une moindre consommation.

Les frais de fonctionnement du siège sont bien maîtrisés et n'évoluent pas entre le budget initial et le budget rectificatif.

Les dépenses de fonctionnement prévoient aussi les décaissements des frais de gestion.

Ces décalages dans le temps et le peu de dossiers arrivés à maturité réduisent d'autant la consommation de crédits sur la masse fonctionnement.

2.2.2.4 Les dépenses d'investissement

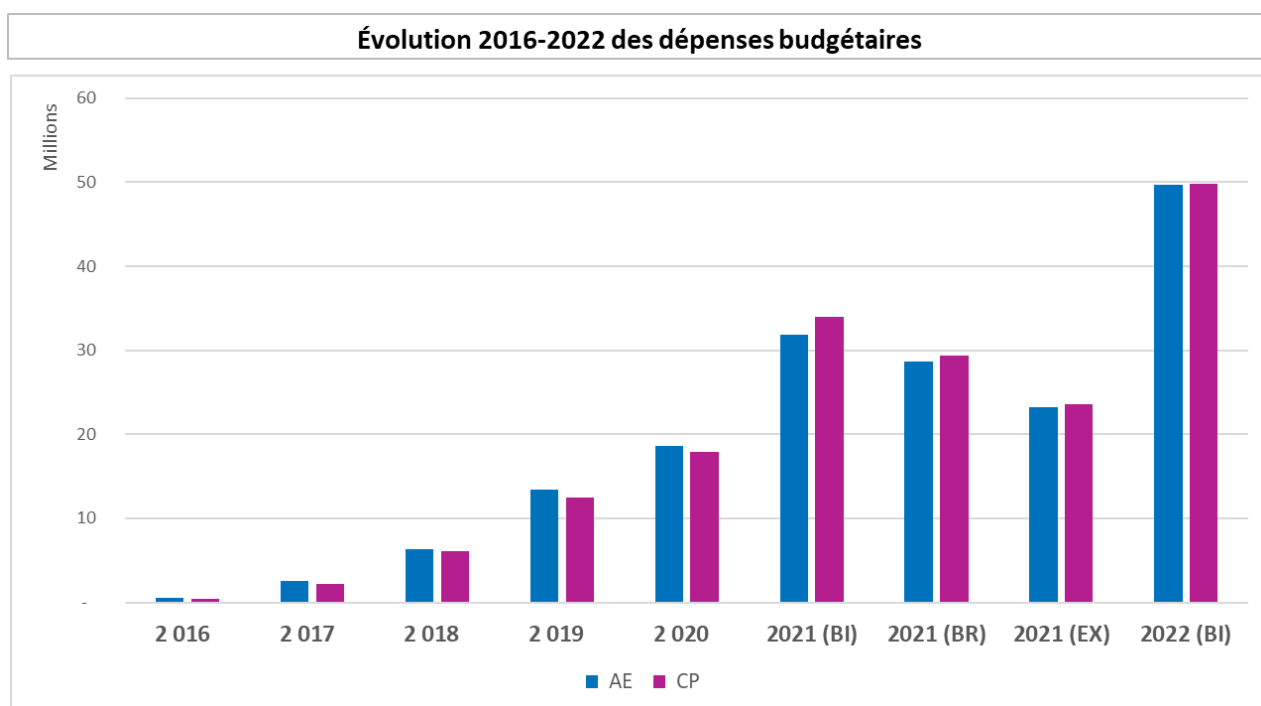
Comptablement, les investissements se définissent comme des actifs immobilisés non périssables et qui sont destinés à rester plus d'un exercice dans la comptabilité de l'établissement. Ce sont donc pour UBFC des matériels lourds (le coût d'acquisition unitaire du bien déclenche une immobilisation à compter de 800 € HT).

Le tableau n°2 distingue les dépenses du siège (général) et ceux employés sur les programmes ISITE et sur les programmes de recherche et les contrats doctoraux (classification autres contrats). Ce poste est moins lourd que les précédents (9 % du total des CP utilisés). Mais il est déterminant pour mener à bien des opérations de recherche. Ici aussi les dépenses se singularisent par des achats lourds.

Par rapport au budget initial, les prévisions sont également inférieures. Cela s'explique par le calendrier de réalisation des opérations de recherche et par les délais de commande. En effet, ces achats requièrent un traitement administratif plus long si plusieurs devis sont recherchés ou si l'établissement passe un marché avec une procédure formalisée.

Dans ce cas également, les dépenses d'investissement du siège sont bien maîtrisées et n'évoluent pas entre le budget initial et le budget rectificatif. Cela ne traduit pas d'inflation des charges d'administration de l'établissement au regard de l'activité globale. Il s'agit surtout d'acheter des équipements informatiques supplémentaires ou de réaliser des travaux sur les deux seuls bâtiments de l'établissement.

2.2.2.5 Évolution 2016-2021





2.2.2.6 Analyse par projets

2.2.2.7 Analyse par projets

Comparaison BI / BR / EX

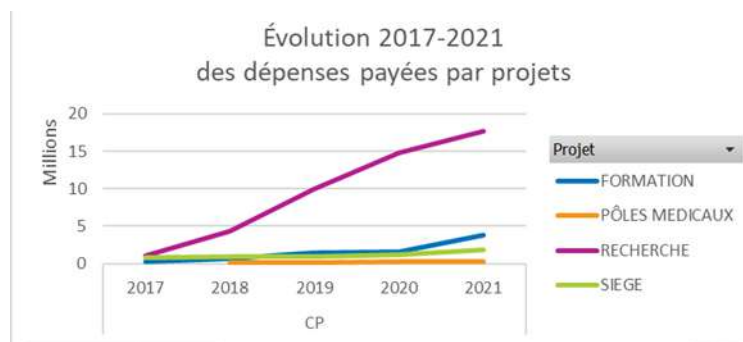
Comparaison 2021	BUDGET INITIAL 2021		BUDGET RECTIFICATIF 2021		BUDGET EXÉCUTÉ 2021		% répartition BI 2021	% répartition BR 2021	% répartition BE 2021	% EX. 2021 / BI 2021	% EX. 2021 / BR 2021
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	AE	AE	AE	AE
FORMATION	7 256 370	7 563 089	4 994 221	4 897 328	4 080 524	3 771 863	23%	17%	18%	56%	82%
ECOLES DOCTORALES	633 007	670 908	581 153	619 054	493 079	444 306	2%	2%	2%	78%	85%
ERASMUS+	237 899	245 975	273 047	274 037	152 938	152 219	1%	1%	1%	64%	56%
EUR-EIPHI	4 414 946	4 590 201	3 310 561	3 164 044	2 776 572	2 552 563	14%	12%	12%	63%	84%
HEURES ENSEIGNEMENT	297 739	297 739	59 548	59 548			1%	0%	0%	0%	0%
NCU-RITM	357 034	360 645	345 006	346 014	301 245	279 470	1%	1%	1%	84%	87%
PEPITE	217 099	242 100	173 609	192 389	141 183	129 074	1%	1%	1%	65%	81%
PIM	102 279	159 153	78 279	93 224	70 613	76 511	0%	0%	0%	69%	90%
SFRI INTEGRATE	920 597	920 597	149 018	149 018	137 841	137 721	3%	1%	1%	15%	92%
VIE CULTURELLE	2 971	2 971	-	-	18		0%	0%	0%	-1%	
VIE ETUDIANTE	72 800	72 800	24 000	-	7 071		0%	0%	0%	10%	29%
PÔLES MEDICAUX	259 417	333 577	362 115	360 779	326 673	335 434	1%	1%	1%	126%	90%
PÔLE SANTÉ PUBLIQUE	78 927	95 431	109 517	109 517	73 486	80 034	0%	0%	0%	93%	67%
SANTÉ - FIN DE VIE	180 490	238 145	252 598	251 262	253 187	255 399	1%	1%	1%	140%	100%
RECHERCHE	22 146 139	23 641 817	21 218 536	21 741 279	16 936 921	17 643 216	70%	74%	73%	76%	80%
AFOSR USA	5	17 624	550	550	512	522	0%	0%	0%	9851%	93%
ANR	6 738 270	6 977 961	5 359 105	5 542 685	3 556 512	3 572 308	21%	19%	15%	53%	66%
CONTRATS DOCTORAUX ETAT			47 695	47 695	37 855	37 855	0%	0%	0%		79%
CONTRATS DOCTORAUX RE	3 456 163	3 465 163	3 444 350	3 444 350	3 381 076	3 380 376	11%	12%	15%	98%	98%
EQUIPEX			-	-	281		0%	0%	0%		
FEDER	208 773	208 773	193 714	193 714	46 388	46 388	1%	1%	0%	22%	24%
H2020	2 759 415	2 834 379	2 124 628	2 142 643	1 441 501	1 445 827	9%	7%	6%	52%	68%
ISITE	7 838 702	8 928 661	8 993 575	9 323 949	7 640 846	8 342 400	25%	31%	33%	97%	85%
LIPSTIC	912 971	973 418	775 318	777 820	592 868	625 879	3%	3%	3%	65%	76%
TEAM-SPORTS	203 840	207 838	209 602	197 872	183 635	159 611	1%	1%	1%	90%	88%
PROGR. PRIORITAIRES DE I	28 000	28 000	70 000	70 000	55 447	32 050	0%	0%	0%	198%	79%
SIEGE	2 193 814	2 398 464	2 066 725	2 334 214	1 934 935	1 818 408	7%	7%	8%	88%	94%
TOTAUX	31 855 739	33 936 947	28 641 597	29 333 600	23 279 053	23 568 921	100%	100%	100%	73%	81%

Code couleur

- >= 100 %
- >= 80 % et <= 100 %
- >= 50 % et <= 80 %
- < 50 %

Variation pluriannuelle

Variation annuelle	BUDGET EXÉCUTÉ 2017		BUDGET EXÉCUTÉ 2018		BUDGET EXÉCUTÉ 2019		BUDGET EXÉCUTÉ 2020		BUDGET EXÉCUTÉ 2021		% variation 2020/2021	% variation 2019/2021	% variation 2018/2021	% variation 2017/2021
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	AE	AE	AE
FORMATION	451 059	304 540	789 172	737 546	1 529 345	1 456 306	1 857 177	1 644 406	4 080 524	3 771 863	120%	63%	81%	89%
ECOLES DOCTORALES	451 059	304 540	570 733	565 724	562 675	584 819	351 336	392 039	493 079	444 306	40%	-14%	-16%	9%
ERASMUS+							61 349	61 349	152 938	152 219	149%	100%	100%	100%
EUR-EIPHI			116 720	70 406	576 176	514 690	1 081 648	845 742	2 776 572	2 552 563	157%	79%	96%	100%
HEURES ENSEIGNEMENT														
NCU-RITM			54 788	43 817	236 631	203 687	205 227	227 245	301 245	279 470	47%	21%	82%	100%
PEPITE			46 931	57 599	63 318	63 031	74 995	72 543	141 183	129 074	88%	55%	67%	100%
PIM					70 073	70 386	73 070	32 283	70 613	76 511	-3%	1%	100%	100%
SFRI INTEGRATE									137 841	137 721		100%	100%	100%
VIE CULTURELLE							63	31	18		-71%	100%	100%	100%
VIE ETUDIANTE					20 472	19 693	9 615	13 174	7 071		-26%	-190%	100%	100%
PÔLES MEDICAUX	-	-	95 192	93 763	183 518	172 839	293 692	285 362	326 673	335 434	11%	44%	71%	100%
PÔLE SANTÉ PUBLIQUE			38 671	37 271	63 052	62 949	96 555	84 133	73 486	80 034	-24%	14%	47%	100%
SANTÉ - FIN DE VIE			56 521	56 492	120 466	109 890	197 137	201 229	253 187	255 399	28%	52%	78%	100%
RECHERCHE	1 264 669	1 081 689	4 510 340	4 329 045	10 627 174	9 966 916	15 179 073	14 749 319	16 936 921	17 643 216	12%	37%	73%	93%
AFOSR USA			57 654	55 161	66 280	63 330	17 679	18 292	512	522	-97%	-12839%	-11155%	100%
ANR	221 603	213 360	604 648	543 739	1 758 786	1 558 995	2 583 502	2 685 897	3 556 512	3 572 308	38%	51%	83%	94%
CONTRATS DOCTORAUX ETAT									37 855	37 855		100%	100%	100%
CONTRATS DOCTORAUX REGION			1 035 607	1 052 085	2 060 311	2 060 311	3 034 630	3 034 630	3 381 076	3 380 376	11%	39%	69%	100%
EQUIPEX									281			100%	100%	100%
FEDER					69 895	18 610	56 564	107 849	46 388	46 388	-18%	-51%	100%	100%
H2020			201 977	196 930	622 888	599 047	1 069 977	1 076 776	1 441 501	1 445 827	35%	57%	86%	100%
ISITE	1 043 066	868 329	2 610 454	2 481 130	6 049 014	5 666 623	8 247 914	7 734 669	7 640 846	8 342 400	-7%	21%	66%	86%
LIPSTIC							112 732	38 402	592 868	625 879	426%	100%	100%	100%
TEAM-SPORTS							56 075	52 804	183 635	159 611	227%	100%	100%	100%
PROGR. PRIORITAIRES DE RECH.									55 447	32 050		100%	100%	100%
SIEGE	861 292	797 386	969 006	921 163	1 109 555	934 723	1 256 676	1 178 939	1 934 935	1 818 408	54%	43%	50%	55%
TOTAUX	2 577 020	2 183 615	6 363 710	6 081 517	13 449 592	12 530 784	18 586 618	17 858 026	23 279 053	23 568 921	25%	42%	73%	89%





2.2.2.8 Synthèse

L'activité économique de l'établissement se distingue par la recherche et la formation qui demandent des moyens humains spécifiques et nombreux.

Toutefois, ces facteurs de production requièrent des moyens matériels conséquents en raison des sujets de recherche qui portent principalement sur les sciences naturelles.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont donc également élevées. On nuancera le propos sur la formation.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

COMPTE FINANCIER

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Dépenses								
	Montants Compte Financier N-1		Montants Budget initial N		Montants Budget rectificatif N (a)		Montants Compte financier N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 322 561 €	11 322 561 €	17 359 829 €	17 359 829 €	16 204 765 €	16 204 765 €	14 750 491 €	14 750 491 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>								
Personnel général	368 624 €	368 624 €	593 746 €	593 746 €	675 292 €	675 292 €	613 570 €	613 570 €
Personnel I-SITE	4 282 924 €	4 282 924 €	4 095 618 €	4 095 618 €	4 864 360 €	4 864 360 €	4 430 498 €	4 430 498 €
Autres contrats	6 671 013 €	6 671 013 €	12 670 465 €	12 670 465 €	10 665 114 €	10 665 114 €	9 706 423 €	9 706 423 €
Fonctionnement et intervention	4 945 160 €	4 761 177 €	10 894 577 €	12 076 794 €	9 518 796 €	9 954 340 €	6 638 519 €	6 643 015 €
Fonctionnement général	838 734 €	792 412 €	1 387 789 €	1 582 583 €	1 242 363 €	1 473 807 €	1 219 747 €	1 097 376 €
Fonctionnement I SITE	2 571 021 €	2 415 204 €	2 952 825 €	3 481 086 €	3 157 965 €	3 223 628 €	2 576 586 €	2 899 332 €
Fonctionnement des autres contrats	1 535 405 €	1 553 561 €	6 553 963 €	7 013 125 €	5 118 467 €	5 256 905 €	2 842 186 €	2 646 307 €
Investissement	2 318 897 €	1 774 288 €	3 601 333 €	4 500 325 €	2 918 036 €	3 174 494 €	1 890 043 €	2 175 415 €
Investissement général	49 318 €	17 902 €	212 279 €	222 136 €	149 070 €	185 115 €	139 473 €	145 317 €
Investissement I ISTE	1 393 968 €	1 036 542 €	790 258 €	1 351 956 €	971 250 €	1 235 962 €	633 762 €	1 012 569 €
Investissement des autres contrats	875 611 €	719 844 €	2 598 796 €	2 926 233 €	1 797 716 €	1 753 418 €	1 116 808 €	1 017 529 €
TOTAL DES DÉPENSES	18 586 618 €	17 858 026 €	31 855 739 €	33 936 948 €	28 641 597 €	29 333 600 €	23 279 053 €	23 568 921 €
Solde budgétaire (excédent)		0 €		0 €		13 402 353 €		6 624 288 €

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

COMPTE FINANCIER

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Recettes				
Montants Compte Financier N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget rectificatif N (a)	Montants Compte financier N	
2 000 561 €	3 275 938 €	3 422 085 €	2 698 242 €	Recettes globalisées
409 460 €	1 260 418 €	1 555 748 €	1 836 558 €	Subvention pour charges de service public
30 000 €	0 €		0 €	Autres financements de l'Etat
34 106 €	0 €		0 €	Fiscalité affectée
0 €	2 000 €		0 €	Autres financements publics
1 526 995 €	2 013 520 €	1 866 337 €	861 684 €	Recettes propres
12 068 591 €	29 304 581 €	39 313 868 €	27 494 968 €	Recettes fléchées **
60 000 €	290 000 €		0 €	Financements de l'Etat fléchés
11 640 169 €	28 597 171 €	38 792 716 €	27 061 564 €	Autres financements publics fléchés
368 422 €	417 410 €	521 152 €	433 404 €	Recettes propres fléchées
14 069 152 €	32 580 519 €	42 735 953 €	30 193 209 €	TOTAL DES RECETTES
-3 788 874 €	-1 356 429 €			Solde budgétaire (déficit)

2.3 Tableau 3 : tableau des dépenses par destination et par origine de recettes

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration.

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « nature » en enveloppes de dépenses avec l'axe « destination » propre à l'organisme et à son activité. En complément du tableau des autorisations budgétaires, il permet donc à l'ordonnateur de présenter aux ministères de tutelle et à l'organe délibérant la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme selon une nomenclature qui traduit son activité. Il permet aussi en interne à l'organisme de piloter l'activité et de structurer le dialogue de gestion avec les services opérationnels.

La ventilation des dépenses par destination n'est pas limitative afin de ne pas rigidifier l'exécution budgétaire des organismes. Les modifications de répartition entre les différentes destinations sont libres et relèvent de la responsabilité de l'ordonnateur. Il lui appartient d'en rendre compte à l'organe délibérant, à l'occasion du vote de budgets rectificatifs et du vote du compte financier.

Le deuxième tableau (facultatif) ventile par origine les recettes prévues au tableau des autorisations budgétaires. Il croise l'axe « Nature » avec l'axe « Origine » propre à l'organisme et à son activité. Comme pour le tableau des dépenses par destination, il permet à l'ordonnateur de présenter aux ministères de tutelle et à l'organe délibérant la mise en œuvre budgétaire de la stratégie de l'organisme ou la structure de son financement selon une nomenclature qui traduit son activité. Ce tableau permet aussi en interne à l'organisme de piloter l'activité et de structurer le dialogue de gestion avec les services opérationnels.

2.3.1 Les dépenses

Les destinations des dépenses rendent compte et confirment l'orientation de l'activité de l'établissement :

- Une forte volumétrie des dépenses de personnels sur des actions de recherche en général (les doctorants) et sur les sciences de la nature en particulier ;
- Un niveau élevé de dépenses de fonctionnement et d'investissement sur ces actions en particulier (destinations D 106 à D 112) ;
- Un pourcentage réduit des dépenses du siège au regard des dépenses globales.

Ventilation des dépenses consacrées à la recherche

Nature	Poste	Montants CP	Ratio sur CP totaux
PRS	Recherche - Doctorat	5 776 107	
PRS	Recherche - Projet	7 516 974	
	TOTAL	13 293 081	90%
FCT	Recherche - Projets	4 213 297	
FCT	Recherche - Doctorat	386 108	
	TOTAL	4 599 404	69%
INV	Recherche - Doctorat	9 083	
INV	Recherche - Projets	1 940 947	
	TOTAL	1 950 030	90%
	TOTAL RECHERCHE	19 842 515	84%

Tableau 3 : Dépenses par destination et par nature
 Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

Destination	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	5 776 107 €	5 776 107 €	912 097 €	860 660 €	4 815 €	9 083 €	6 693 020 €	6 645 850 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0 €	0 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	57 399 €	57 399 €	472 831 €	474 552 €			530 230 €	531 951 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	5 718 708 €	5 718 708 €	439 267 €	386 108 €	4 815 €	9 083 €	6 162 790 €	6 113 898 €
Recherche	7 516 974 €	7 516 974 €	4 071 409 €	4 213 297 €	1 734 926 €	1 940 947 €	13 323 309 €	13 671 217 €
D106 - Rech univ science vie	1 493 391 €	1 493 391 €	1 207 862 €	1 389 353 €	205 672 €	338 806 €	2 906 925 €	3 221 550 €
D107 - Rech univ maths	1 128 908 €	1 128 908 €	145 418 €	127 681 €	47 739 €	50 549 €	1 322 065 €	1 307 138 €
D108 - Rech univ phys chimie	3 040 664 €	3 040 664 €	1 111 066 €	1 140 857 €	1 171 916 €	1 214 283 €	5 323 646 €	5 395 804 €
D109 - Rech univ phys nucl			0 €				0 €	0 €
D110 - Rech univ science terre	384 702 €	384 702 €	159 925 €	168 553 €	25 477 €	18 014 €	570 104 €	571 269 €
D111 - Rech univ science homme	629 939 €	629 939 €	317 676 €	301 049 €	39 578 €	76 162 €	987 193 €	1 007 150 €
D112 - Rech univ Transvers	839 370 €	839 370 €	1 129 462 €	1 085 804 €	244 544 €	243 134 €	2 213 376 €	2 168 307 €
Soutien et support	1 456 099 €	1 456 099 €	1 516 475 €	1 438 311 €	150 302 €	225 386 €	3 122 876 €	3 119 796 €
D105 - Bibliothèques et documentation			1 123 €	1 123 €			1 123 €	1 123 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	32 901 €	32 901 €	96 560 €	95 683 €			129 461 €	128 585 €
D114 - Immobilier			90 699 €	86 447 €	4 594 €	3 274 €	95 293 €	89 721 €
D115 - Pilotage et support	1 423 198 €	1 423 198 €	1 328 094 €	1 255 058 €	145 708 €	222 111 €	2 896 999 €	2 900 367 €
Étudiants	1 311 €	1 311 €	138 538 €	130 748 €	0 €	0 €	139 849 €	132 059 €
D201 - Aides directes aux étudiants			131 342 €	130 623 €			131 342 €	130 623 €
D202 - Aides indirectes	1 311 €	1 311 €					1 311 €	1 311 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			7 196 €	125 €			7 196 €	125 €
Total	14 750 491 €	14 750 491 €	6 638 519 €	6 643 015 €	1 890 043 €	2 175 415 €	23 279 053 €	23 568 921 €

2.3.2 Les recettes

Le tableau présente les recettes par origine et par nature. Il confirme les analyses déjà effectuées *supra*.

Tableau 3 : Recettes par origine et par nature

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Nature	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1-Subvention pour charges de service public-	1 836 558 €								1 836 558 €
R2-Droits d'inscription					531 916 €				531 916 €
R3-Formation continue, diplômes propres et VAE									0 €
R4-Taxe d'apprentissage									0 €
R5-Contrats et prestations de recherche hors ANR									0 €
R6- Valorisation									0 €
R7-ANR investissements d'avenir							18 640 637 €		18 640 637 €
R8-ANR hors investissements d'avenir							4 695 308 €		4 695 308 €
R9-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							2 580 096 €	9 000 €	2 589 096 €
R10-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									0 €
R11-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					15 000 €		1 102 051 €	84 514 €	1 201 565 €
R12-Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0 €
R13-Autres recettes					314 768 €		43 471 €	339 889 €	698 129 €
Total	1 836 558 €	0 €	0 €	0 €	861 684 €	0 €	27 061 564 €	433 404 €	30 193 209 €
Solde budgétaire (excédent)									6 624 287,98 €



3 Équilibre financier

La liasse des tableaux de l'équilibre financier est constituée par les tableaux suivants :

3.1 Tableau 4 : tableau de l'équilibre financier

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

Outre les autorisations budgétaires, l'organe délibérant vote également un tableau présentant l'équilibre financier, qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. Le tableau identifie en particulier la variation de trésorerie fléchée correspondant au solde budgétaire des opérations sur recettes fléchées comptabilisées spécifiquement dans le budget de l'organisme.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules affectant la caisse de l'organisme et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie.

Les opérations de trésorerie, non budgétaires, inscrites au tableau d'équilibre financier recouvrent pour l'établissement les opérations au nom et pour le compte de tiers (traitées en comptabilité générale uniquement en comptes de tiers) pour lesquelles l'organisme ne dispose d'aucune marge de manœuvre décisionnelle. Les opérations au nom et pour le compte de tiers recouvrent, par exemple, celles faisant l'objet de conventions de mandat ou bien celles relatives aux dispositifs d'intervention pour lesquels l'organisme n'est pas donneur d'ordre.

S'y ajoutent éventuellement les autres décaissements et encaissements sur compte de tiers, gérés en comptes de tiers par l'organisme pour son propre compte, qui n'ont pas pu, pour des raisons techniques, faire l'objet d'un rapprochement entre l'encaissement et le titre de recette et entre le paiement et la demande de paiement. Ces encaissements et décaissements, gérés en compte de tiers ne concernent pas des opérations au nom et pour le compte de tiers, pour lesquelles l'organisme ne dispose d'aucune marge d'appréciation, et recouvre des opérations ayant vocation à être inscrites au budget de l'organisme.

TABLEAU 4
Equilibre financier

COMPTE FINANCIER

	Compte Financier N-1	Budget Initial N	Budget Rectificatif N (a)	Compte Financier N
BESOINS				
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	3 788 874 €	1 356 429 €		
<i>dont Budget Principal</i>				
<i>dont Budget Annexe</i>				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 095 624 €	4 072 449 €	5 530 733 €	5 042 404 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)	442 046 €			47 695 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 326 544 €	5 428 878 €	5 530 733 €	5 090 099 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0 €	0 €	8 494 416 €	5 129 924 €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			12 593 195 €	5 851 818 €
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	502 738 €	712 490 €		
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	7 326 544 €	5 428 878 €	14 025 149 €	10 219 921 €


	Compte Financier N-1	Budget Initial N	Budget Rectificatif N (a)	Compte Financier N
FINANCEMENTS				
			13 402 353 €	6 624 288 €
Solde budgétaire (excédent) (D1)*				
<i>dont Budget Principal</i>				
<i>dont Budget Annexe</i>				
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	377 792 €	400 000 €		851 596 €
Autres encaissements non budgétaires (e2)	-154 712 €		622 796 €	2 744 037 €
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	223 080 €	400 000 €	14 025 149 €	10 219 921 €
PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	7 103 464 €	5 028 878 €		0 €
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>	7 006 202 €	5 741 637 €		
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>			4 098 778 €	721 997 €
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	7 326 544 €	5 428 878 €	14 025 149 €	10 219 921 €

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif



Ainsi le tableau d'équilibre financier retrace-il les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ou les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

La situation de la trésorerie est l'une des clefs de voûte de la soutenabilité financière de l'établissement. Elle doit donc être impérativement suivie et analysée pour déterminer s'il y a un risque de cessation de paiement.

Le solde budgétaire étant largement excédentaire pour l'exercice 2021, la situation de la trésorerie est saine.

Les opérations pour compte de tiers sont importantes comme par exemple le financement des Masters internationaux (1 364 151 €) ou des reversements aux établissements membres sur le projet RITM (1 892 333 €). A cela s'ajoute le montant important de récupération de la TVA. La TVA est récupérée sur les opérations à potentiel valorisable. La base fiscale étant alors HT, il ne s'agit pas d'une ressource complémentaire. En effet, les dépenses ont été payées initialement en TTC.

La trésorerie dégage une variation annuelle positive de 5 129 821 €. Toutefois on observe que l'abondement est largement constitué de ressources fléchées. Cela signifie que ces liquidités seront mobilisables « pour plus tard » afin de payer des dépenses sur des opérations fléchées.

En outre, le principe d'unité de caisse ne compartimente pas les paiements. UBFC devra donc faire preuve d'une vigilance toute particulière sur les dépenses non fléchées afin d'éviter des éventuelles difficultés de paiement sur les opérations fléchées. C'est pourquoi il est opportun de s'assurer des financements globalisés et/ou de maîtriser les dépenses de fonctionnement global. De manière générale, pour les opérations fléchées, la situation de la trésorerie, au regard de la programmation est soutenable budgétairement.

Enfin, la trésorerie est mobilisée pour honorer les restes à payer de l'exercice 2021. Ce sont l'ensemble des dépenses qui sont juridiquement engagées (traduction comptable : consommation d'AE) mais qui restent à payer.

Synthèse :

Par rapport au budget initial, la situation de la trésorerie est plus favorable en raison des encaissements importants réalisés en fin d'exercice. Sur ce plan, les dépenses sont donc soutenables au regard de l'exercice budgétaire considéré (soutenabilité annuelle).

Toutefois, les dépenses futures mobiliseront d'importants moyens financiers de la trésorerie. C'est pourquoi UBFC devra maintenir un suivi tout particulier sur les dépenses globalisées, plus exposées à un risque de moindre soutenabilité financière, compte tenu du type de financement associé.

3.2 Tableau 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes *	Libellé	Décaissements	Encaissements
TVA	44583			851 596 €
TVA	4452/44562/44566		612 326 €	
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT MASTER	1 364 151 €	
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT TALENT CAMPUS		
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT FCS	265 000 €	
907 ANR ISITE	4678	907 ISITE REVERSEMENT SALAIRES	70 352 €	
908 ANR GENERIQUES	4678	908 ANR GENERIQUES ATTRIBUTION POLE SANTE PUBLIQUE	159 478 €	
910 ANR EIPHI	4678	910 EIPHI SALAIRES	17 931 €	
910 ANR EIPHI	4678	910 EIPHI PROJETS	24 653 €	
911 ANR RITM	4678	911 RITM REVERSEMENTS AUX MEMBRES	1 892 333 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE H2020 LIMQUET	304 501 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE H2020 STORIES	13 776 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE LINCS	42 129 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE OPERATION VOYAGE (NUIT DES CHERCHEURS)	173 186 €	
913 FONDS EUROPEEENS	4678	913 EUROPE PLATE-FORME VISION		
915 ANR LIPSTIC	4678	915 LIPSTIC CO-FINANCEMENT THESE	5 000 €	
916 ANR SFRI	4678	916 SFRI UBFC INTEGRATE REVERSEMENTS AUX MEMBRES		
917 ANR TEAM SPORT	4678	917 TEAM SPORT REVERSEMENTS AUX MEMBRES	97 589 €	
TOTAL			5 042 403,92	851 596,00

* Comptes : comptes du plan comptable M9 de l'établissement,

(a) données extraites de la balance, arrêtée au 30/11/2021 et du suivi interne des décaissements en cours de réalisation pour décembre 2021.

(b) données extraites de la balance, arrêtée au 30/11/2021.

Ce tableau présente l'ensemble des opérations qui ont été effectuées pour compte de tiers. La grande majorité de ces opérations pour compte de tiers aurait dû faire l'objet d'une dépense en comptabilité budgétaire avant de mobiliser la trésorerie. Des corrections en comptabilité budgétaire seront réalisées en 2022.



4 Analyse de la soutenabilité

La liasse des tableaux de l'équilibre financier est constituée par les tableaux suivants :

4.1 Tableau 6 : tableau de la situation patrimoniale

Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.

L'organe délibérant vote un compte de résultat prévisionnel, une capacité d'autofinancement (CAF) qui en découle, et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, apportant une vision complémentaire aux autorisations budgétaires et au tableau d'équilibre financier.

Ces deux derniers états en comptabilité budgétaire apportent en effet une vision du bas de bilan (trésorerie) tandis que les états en comptabilité générale apportent une vision du haut de bilan (fonds de roulement).

Les états budgétaires présentés à l'organe délibérant ne sont donc pas exclusifs mais complémentaires, et permettent une analyse globale de la situation budgétaire et financière de l'organisme.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

COMPTE FINANCIER

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N	Produits	Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N
Personnel	11 322 561	17 359 829	16 204 765	14 515 008	Subventions de l'Etat	11 637 920	1 260 418	1 555 748	1 653 406
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	-	-	-	Fiscalité affectée	36 332	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 495 183	12 076 793	9 954 340	8 378 101	Autres subventions	4 634 906	27 906 272	24 116 747	19 884 807
					Autres produits	1 478 650	990 943	1 931 541	1 444 505
Total des charges (1)	16 817 744	29 436 622	26 159 105	22 893 109	Total des produits (2)	17 787 808	30 157 633	27 604 036	22 982 718
<i>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	970 064	721 011	1 444 931	89 609	<i>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</i>	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat	17 787 808	30 157 633	27 604 036	22 982 718	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	17 787 808	30 157 633	27 604 036	22 982 718

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Le premier tableau présente le compte de résultat prévisionnel de l'exercice. Le compte de résultat est un tableau qui représente « l'enrichissement » net de l'établissement. Dans sa partie gauche figurent les charges d'UBFC, hors investissement.

En effet, les charges correspondent à tous les « appauvrissements » de l'exercice comptable. Ce sont les sommes et les valeurs versées à ou à verser, en contrepartie de biens ou de services consommés durant l'année pour financer la production de l'activité.

Dans sa partie droite sont comptabilisés les produits. Ils correspondent à tous les enrichissements de l'exercice comptable. C'est donc l'ensemble des sommes ou valeurs reçues ou à recevoir en contrepartie des activités réalisées par l'établissement.

Par rapport au budget rectificatif, le résultat, bénéficiaire, du compte de résultat est très inférieur aux estimations. Cela s'explique par :

- Une régularisation des produits à recevoir sur certaines opérations. Ces produits à recevoir ont été cumulés années après années au lieu d'être extournés. Comptablement il aurait fallu déduire des produits à recevoir les cumuls des années passées ;
- Les frais de gestion sont inférieurs du tiers aux dernières prévisions en raison d'une moindre consommation (cf supra). En effet, les produits issus des charges sur ressources fléchées sont calculés sur la base des charges payées ajoutées à la part de frais de gestion UBFC, ce qui logiquement entraîne un résultat comptable forcément excédentaire. Le mode de calcul *initial* se fonde sur une potentielle exécution des paiements (CP) à 100 %, donnant un scénario à la base optimiste de l'exécution du budget.
- Les produits issus des charges hors projets (ex : fonctionnement du siège) sont calculés sur la base des recettes effectivement encaissées.


Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	970 064	721 011	1 444 931	89 609
+ (C 68) dotations aux amortissements,	912 583	1 442 805	1 620 000	1 506 861
- (C 78) reprises sur amortissements,	-	-	-	-
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments				
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs				
- (C 781) quote-part reprise financement rattaché actif	- 879 225	- 1 383 501	- 1 500 000	- 1 444 505
= CAF ou IAF*	1 003 422	780 315	1 564 931	151 965

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Ce tableau présente la capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement de l'établissement (IAF). La CAF ou l'IAF se distinguent du solde budgétaire. Cet indicateur représente le surplus financier destiné à financer son activité. Cette mesure prend en compte les produits encaissables et les charges décaissables alors que le solde budgétaire prend en compte les recettes encaissées et les charges décaissées.

En outre, la CAF ou l'IAF ne prend pas en compte les opérations relatives à l'investissement alors que ces dernières affectent le solde budgétaire. En effet ; le calcul se fonde sur les produits et les charges décaissables ; en retranchant les charges ou de produits non décaissables qui n'entraînent pas de dépenses ou de ressources et n'affectent pas la trésorerie.



C'est pourquoi on prend en compte dans ce tableau les dotations aux amortissements. Les amortissements traduisent comptablement la perte de valeur des biens destinés à rester durablement dans l'établissement. L'utilisation de ce bien année après année entraîne une usure irréversible et une perte de sa valeur initiale. Cette constatation de l'usure

Les données financières de ce tableau démontrent donc que pour cet exercice, hors les dépenses d'investissement, et en prenant en compte les futurs produits et charges décaissables, l'établissement a les capacités à de financer ses dépenses puisqu'il dégage un résultat positif, soit une capacité d'autofinancement de 151 965 €.

La CAF suit logiquement le résultat du compte de résultat. En entrée de donnée, le résultat étant largement réduit, la CAF s'amenuise tout autant. Elle reste positive. Toutefois, la trajectoire financière de l'établissement se restreint considérablement.

Ce tableau présente les emplois (actifs immobilisés) et les ressources qui ont été utilisées pour les acquérir. Il s'agit des emplois et des ressources en droits constatés. Le tableau ne prend pas en compte les flux financiers.

On constate que l'ensemble des ressources est inférieur aux emplois de l'année. Le fond de roulement représente une ressource durable destinée à financer des emplois durables (au-delà de l'exercice budgétaire). Cela a pour conséquence un prélèvement sur le fond de roulement afin de financer les actifs immobilisés. La baisse des financements des actifs explique cette mobilisation. Cette baisse n'est pas due à une réduction des aides des financeurs. Ces revenus moindres s'expliquent soit par un problème d'imputation des recettes ou par des difficultés dans la remontée des dépenses ou le versement des financements attendus. Les services financiers en 2022 mesureront régulièrement le phénomène et prendront le cas échéant les dispositions qui s'imposent.

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N		Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 003 422	780 315	1 564 931	151 965
Investissements	1 855 960	4 500 324	3 174 494	2 138 825	Financement de l'actif par l'État	1 545 883	-	-	1 107 089
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	179 566	4 278 189	3 059 768	467 986
					Autres ressources	- 622 000	-	-	-
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
Total des Emplois	1 855 960	4 500 324	3 174 494	2 138 825	Total des Ressources	2 106 871	5 058 504	4 624 699	1 727 039
Apport au Fonds de Roulement	250 911	558 180	1 450 205		Prélèvement sur Fonds de Roulement				- 411 786

Indicateurs	Montants compte financier N-1	Montants Budget initial N	Montants dernier budget rectificatif N (c)	Montants compte financier N
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	250 911	558 180	1 450 205	-411 786
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	7 354 377	5 587 056	-7 044 212	-5 541 607
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	-7 103 464	-5 028 877	8 494 417	5 129 821
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 248 743	2 827 571	3 698 948	1 836 957
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-14 898 311	-8 208 326	-21 942 523	-20 439 918
Niveau de la TRESORERIE	17 147 054	11 035 897	25 641 471	22 276 876

(c) le dernier budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice

Il s'agit d'un tableau synthétique qui présente les grands agrégats d'analyse financière.

Le fonds de roulement représente la totalité des dépenses que la COMUE doit financer pour couvrir le besoin entre des décalages de flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements. Le niveau des besoins s'élève à 20 439 918 €. Cette somme se compose des besoins à financer pour les opérations fléchées et le siège. Elle s'applique aux trois natures de dépense : fonctionnement, investissement et personnel.

Les besoins sont donc couverts par la trésorerie. Le solde au 31 décembre 2021 s'élève à 22 276 876 €. Le niveau du fonds de roulement représente la différence entre le niveau de la trésorerie et le niveau du besoin en fonds de roulement. La trésorerie étant excédentaire (+ 5,1 millions €), l'ensemble des besoins de financement sont couverts. La variation de trésorerie est positive et s'explique par les encaissements de fin d'exercice.

La variation du besoin en fonds de roulement résulte de la variation de la trésorerie moins la variation du besoin en fonds de roulement. La variation du fonds de roulement est négative (cf supra) puisque l'établissement constate moins de financement de l'actif que ce qui a été comptabilisé lors des exercices précédents. Cela ne met pas en péril le financement de l'établissement mais indique que celui-ci mobilise des réserves pour faire face à des besoins de financement des actifs.

Dès lors le niveau de trésorerie est supérieur au niveau d'entrée de gestion. Le fonds de roulement reste suffisant pour faire face aux besoins durables futurs.


4.2 Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration

Plan de trésorerie													
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	17 147 053,69 €	15 354 452,61 €	12 370 093,83 €	11 013 550,87 €	7 868 528,60 €	4 748 737,71 €	3 267 378,44 €	10 439 280,08 €	8 658 364,03 €	5 255 220,72 €	4 570 843,09 €	19 145 053,83 €	
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	328 328,20 €	- €	3 767,60 €	261 273,20 €	38 896,81 €	500,00 €	- €	- €	- €	1 366 786,00 €	- €	698 690,00 €	2 698 241,81 €
Subvention pour charges de service public	- €	- €	- €	260 410,00 €	36 617,00 €	- €	- €	- €	- €	1 147 335,00 €	- €	392 196,00 €	1 836 558,00 €
Autres financements de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financements publics	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes propres	328 328,20 €	- €	3 767,60 €	863,20 €	2 279,81 €	500,00 €	- €	- €	- €	219 451,00 €	- €	306 494,00 €	861 683,81 €
A2. Recettes budgétaires fléchées	195 724,07 €	- €	177 223,11 €	943 326,44 €	418 690,15 €	12 839,57 €	284 812,10 €	22 850,00 €	126 784,00 €	4 609 378,60 €	17 510 113,21 €	3 193 226,41 €	27 494 967,66 €
Financements de l'Etat fléchés	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financements publics fléchés	103 116,42 €	- €	104 366,39 €	943 326,44 €	354 841,35 €	- €	283 916,10 €	22 750,00 €	126 684,00 €	4 503 985,04 €	17 492 448,73 €	3 126 129,26 €	27 061 563,73 €
Recettes propres fléchées	92 607,65 €	- €	72 856,72 €	- €	63 848,80 €	12 839,57 €	896,00 €	100,00 €	100,00 €	105 393,56 €	17 664,48 €	67 097,15 €	433 403,93 €
A3. Opérations non budgétaires	434 600,26 €	465 738,19 €	1 344 494,12 €	959 635,69 €	6 699,24 €	1 756 773,31 €	1 976 516,74 €	2 048 323,36 €	488 602,49 €	4 304 811,31 €	745 554,86 €	393 824,05 €	3 595 633,04 €
Emprunts : encaissements en capital	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prêts : encaissements en capital	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépôts et cautionnements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations gérées en compte de tiers	434 600,26 €	465 738,19 €	1 344 494,12 €	959 635,69 €	6 699,24 €	1 756 773,31 €	1 976 516,74 €	2 048 323,36 €	488 602,49 €	4 304 811,31 €	745 554,86 €	393 824,05 €	3 595 633,04 €
TVA encaissée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	345 080,00 €	446 317,00 €	60 199,00 €	851 596,00 €
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers :	434 600,26 €	465 738,19 €	1 344 494,12 €	959 635,69 €	6 699,24 €	1 756 773,31 €	1 976 516,74 €	2 048 323,36 €	488 602,49 €	4 649 891,31 €	299 237,86 €	454 023,05 €	2 744 037,04 €
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
A. TOTAL	958 652,53 €	465 738,19 €	1 525 484,83 €	244 963,95 €	450 887,72 €	1 770 112,88 €	2 261 328,84 €	2 071 173,36 €	615 386,49 €	1 671 353,29 €	18 255 668,07 €	3 498 092,36 €	33 788 842,51 €
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	14 790,54 €	73 450,10 €	253 314,02 €	124 975,62 €	91 912,71 €	147 717,74 €	148 760,69 €	125 380,08 €	127 067,69 €	290 159,74 €	232 833,33 €	295 409,99 €	1 925 772,25 €
Personnel	7 217,85 €	10 394,74 €	13 485,39 €	15 607,58 €	26 616,11 €	26 081,33 €	29 639,32 €	27 904,55 €	22 984,12 €	105 615,41 €	54 047,34 €	68 684,55 €	408 278,29 €
Fonctionnement	7 572,69 €	61 718,66 €	235 582,41 €	109 368,04 €	59 220,83 €	86 559,71 €	96 575,48 €	97 475,53 €	79 533,78 €	184 544,33 €	140 511,92 €	204 430,40 €	1 363 093,78 €
Intervention	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement	- €	1 336,70 €	4 246,22 €	- €	6 075,77 €	35 076,70 €	22 545,89 €	- €	24 549,79 €	- €	38 274,07 €	22 295,04 €	154 400,18 €
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 468 592,42 €	1 635 459,71 €	1 476 448,40 €	1 690 298,73 €	1 644 739,38 €	1 762 019,08 €	1 857 627,24 €	1 326 213,93 €	1 683 010,41 €	1 892 922,72 €	2 824 534,65 €	2 381 282,57 €	21 643 149,24 €
Personnel	1 249 315,91 €	1 134 674,48 €	1 096 210,36 €	1 069 427,18 €	1 201 013,92 €	1 149 536,15 €	1 178 576,74 €	1 140 278,19 €	1 080 691,80 €	1 183 084,87 €	1 438 930,56 €	1 420 472,67 €	14 342 212,83 €
Fonctionnement	219 276,51 €	311 869,07 €	259 360,30 €	445 657,02 €	260 812,52 €	332 240,55 €	433 424,31 €	122 025,74 €	353 622,18 €	583 599,60 €	1 227 810,89 €	730 222,74 €	5 279 921,43 €
Intervention	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement	- €	188 916,16 €	120 877,74 €	175 214,53 €	182 912,94 €	280 242,38 €	245 626,19 €	63 910,00 €	248 696,43 €	126 238,25 €	157 793,20 €	230 587,16 €	2 021 014,98 €
B3. Opérations non budgétaires	1 267 870,65 €	1 741 187,16 €	1 152 265,37 €	1 574 711,87 €	1 834 026,52 €	1 341 735,33 €	6 916 960,73 €	2 400 495,40 €	2 208 451,70 €	172 648,46 €	624 089,35 €	2 310 421,90 €	5 090 099,18 €
Emprunts : remboursement en capital	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prêts : décaissements en capital	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépôts et cautionnements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations gérées en compte de tiers	1 267 870,65 €	1 741 187,16 €	1 152 265,37 €	1 574 711,87 €	1 834 026,52 €	1 341 735,33 €	6 916 960,73 €	2 400 495,40 €	2 208 451,70 €	172 648,46 €	624 089,35 €	2 310 421,90 €	5 090 099,18 €
TVA décaissée	11 095,29 €	53 938,86 €	31 239,79 €	52 661,45 €	42 302,35 €	66 028,00 €	62 923,93 €	24 053,48 €	61 012,35 €	54 511,31 €	95 485,47 €	57 073,47 €	612 325,75 €
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers :	1 256 775,36 €	1 687 248,30 €	1 121 025,58 €	1 522 050,42 €	1 791 724,17 €	1 275 707,33 €	6 979 884,66 €	2 376 441,92 €	2 147 439,35 €	118 137,15 €	528 603,88 €	2 367 495,37 €	4 477 773,43 €
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
B. TOTAL	2 751 253,61 €	3 450 096,97 €	2 882 027,79 €	3 389 986,22 €	3 570 678,61 €	3 251 472,15 €	4 910 572,80 €	3 852 089,41 €	4 018 529,80 €	2 355 730,92 €	3 681 457,33 €	366 270,66 €	28 659 020,67 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	- 1 792 601,08 €	- 2 984 358,78 €	- 1 356 542,96 €	- 3 145 022,27 €	- 3 119 790,89 €	- 1 481 359,27 €	- 7 171 901,64 €	- 1 780 916,05 €	- 3 403 143,31 €	- 684 377,63 €	- 3 131 821,70 €	- 5 129 821,84 €	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	15 354 452,61 €	12 370 093,83 €	11 013 550,87 €	7 868 528,60 €	4 748 737,71 €	3 267 378,44 €	10 439 280,08 €	8 658 364,03 €	5 255 220,72 €	4 570 843,09 €	19 145 053,83 €	22 276 875,53 €	
													5 851 818,42 €
													721 996,58 €

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)

dont trésorerie fléchée = A2 - B2
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3



Le plan de trésorerie permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et des décaissements prévisionnels. Il dégage également le solde de trésorerie mensuel et annuel. Il distingue également les recettes et les dépenses globalisées, fléchées et les opérations non budgétaires.

Le solde initial, dont le calcul est issu du compte financier 2020, s'élevait à 17 147 054 €. Le solde cumulé fluctue en fonction des dépenses, stables, en particulier pour le personnel, et des encaissements. Cette indication permet de mesurer les conséquences de la dépense sur le disponible de la trésorerie. Les forts encaissements de l'automne expliquent le niveau final de la trésorerie.

Le rythme des encaissements est variable selon les versements des financeurs. Ces versements sont conditionnés pour partie par la date de fin d'opération, les délais de remontées des dépenses et les délais de versement. Le pilotage des opérations doit prendre en compte, au-delà des versement d'amorçage, ces délais pour tenter de s'assurer des rentrées régulières d'encaissement des opérations. Seul la SCSP est caractérisée par des versements stables. Ce sont principalement des recettes budgétaires fléchées qui sont encaissées. Cela est caractéristique des modalités de financement de l'établissement (voir infra).

Les dépenses de personnel s'élèvent en moyenne à 1 229 000 € par mois. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement reflète le décalage dans le temps de la création des engagements juridiques. Toutefois, les niveaux mensuels sont assez réguliers.

Le plan de trésorerie de la fin d'exercice démontre également que la trajectoire financière de l'établissement, pour l'année 2021, a été soutenable. Toutefois il faut garder à l'esprit que les fonds disponibles seront à engager en 2022 et dans les années ultérieures en raison de la nature des dépenses (dépenses fléchées).

4.3 Tableau 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Ce tableau est présenté pour information au conseil d'administration

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Compte financier 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	CF 2021	2022	2023
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0 €	16 673 776 €	4 204 681 €	-21 998 242 €
Recettes fléchées (b)	45 870 739 €	13 435 762 €	25 155 543 €	11 878 357 €
Financements de l'État fléchés	782 000 €	1 100 000 €	167 500 €	
Autres financements Etat fléchés	38 856 406 €	8 369 694 €	23 912 664 €	11 878 357 €
Autres financements publics fléchés	5 697 095 €	3 773 953 €		
Recettes propres fléchées	535 238 €	192 115 €	1 075 379 €	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	17 037 325 €	21 474 779 €	46 928 388 €	17 812 070 €
Personnel				
AE=CP	10 417 944 €	14 306 163 €	19 541 899 €	9 786 093 €
CP	10 417 944 €	14 306 163 €	19 541 899 €	9 786 093 €
Fonctionnement				
AE	5 833 870 €	4 953 238 €	19 924 491 €	5 601 854 €
CP	4 742 955 €	5 147 601 €	19 837 015 €	6 885 109 €
Investissement				
AE	2 229 956 €	1 745 754 €	7 515 239 €	1 088 548 €
CP	1 876 426 €	2 021 015 €	7 549 474 €	1 140 868 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	28 833 414 €	-8 039 017 €	-21 772 845 €	-5 933 713 €
Pour information prélèvement sur trésorerie fléchée en opérations pour comptes de tiers correspondant à des reversements sur les projets PIA à financement fléché.	-4 553 436 €	-4 430 078 €	-4 430 078 €	-4 430 078 €
Solde de l'exercice résultant des opérations fléchées	24 279 978 €	-12 469 095 €	-26 202 923 €	-10 363 791 €
Position de financement des opérations fléchées en sortie d'exercice	24 279 978 €	4 204 681 €	-21 998 242 €	-32 362 033 €

Ce tableau présente les niveaux de financement des opérations fléchées. Il indique le disponible qui sera mobilisé en vue de futures dépenses (4 204 681 €). D'autres recettes sont encore à titrer et à rapprocher. C'est pourquoi elles ne figurent pas dans les recettes budgétaires de l'exercice 2021.

4.4 Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - Université de Bourgogne-Franche-Comté UBFC
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Restes sur N+1 et suivantes		
		AE consommées au titre des années antérieures	AE consommées en N	Total des AE consommées	CP consommés au titre des années antérieures	CP consommés en N	Total des CP consommés	Restes à payer sur AE consommées	Restes à engager sur l'opération	Restes à payer sur l'opération
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(4)-(7)	(9)=(1)-(4)	(10)=(1)-(7)
Opérations de recherches	184 967 570,47 €	36 556 652,98 €	21 004 420,64 €	57 561 073,62 €	33 395 170,57 €	21 474 778,84 €	54 869 949,41 €	2 691 124,21 €	127 406 496,85 €	130 097 621,06 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total contrat de formation continue	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total contrat enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	184 967 570,47 €	36 556 652,98 €	21 004 420,64 €	57 561 073,62 €	33 395 170,57 €	21 474 778,84 €	54 869 949,41 €	2 691 124,21 €	127 406 496,85 €	130 097 621,06 €

Tableau 9 - Université de Bourgogne-Franche-Comté UBFC
Tableau des opérations pluriannuelles - Compte financier 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Opérations de recherches	184 967 570,47 €	0,00 €	184 967 570,47 €	30 299 951,25 €	13 435 762,64 €	141 231 856,58 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total contrat de formation continue	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total contrat enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Néant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	184 967 570,47 €	0,00 €	184 967 570,47 €	30 299 951,25 €	13 435 762,64 €	141 231 856,58 €

4.5 Tableau 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Tableau 10 EPSCP Université de Bourgogne-Franche-Comté UBFC
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle			Exécution						Restes à payer		Restes à réaliser	
		Coût total de l'opération			AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer	
		(1)			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	0												
Total Dépenses d'investissement.1														
Contrats de recherche	Personnel													
	Fonctionnement et intervention													
	Investissement													
Contrats de recherche	2016	34 687 552,10			5 591 988,09	1 838 066,51	7 430 054,60	4 081 008,13	1 929 674,97	6 010 683,10	1 419 371,50	27 257 497,50	28 676 869,00	
	2017	34 323 454,83			9 040 174,47	1 673 848,09	10 714 022,56	8 814 718,39	1 693 669,36	10 508 387,75	205 634,81	23 609 432,27	23 815 067,08	
	2018	22 466 295,17			11 384 493,29	3 607 666,64	14 992 159,93	11 090 530,86	3 826 543,44	14 917 074,30	75 085,63	7 474 135,24	7 549 220,87	
	2019	23 734 341,63			8 383 454,15	5 387 769,52	13 771 223,67	7 891 942,70	5 670 913,03	13 562 855,73	208 367,94	9 963 117,96	10 171 485,90	
	2020	22 934 723,41			2 156 542,98	5 512 146,22	7 668 689,20	1 516 970,49	5 778 499,93	7 295 470,42	373 218,78	15 266 034,21	15 639 252,99	
	2021	46 821 203,33			-	2 984 923,66	2 984 923,66	-	2 575 478,11	2 575 478,11	409 445,55	43 836 279,67	44 245 725,22	
Total contrat de recherche.2														
		184 967 570,47			36 556 652,98	21 004 420,64	57 561 073,62	33 395 170,57	21 474 778,84	54 869 949,41	2 691 124,21	127 406 496,85	130 097 621,06	
Contrat de formation continue	Personnel													
	Fonctionnement et intervention													
	Investissement													
Total contrat de formation continue.3														
		0			0	0	0	0	0	0				
Contrat d'enseignement	Personnel													
	Fonctionnement et intervention													
	Investissement													
Total contrat de formation continue.4														
		0			0	0	0	0	0	0				
	Ss total personnel	0			0	0	0	0	0	0				
	Ss total fonctionnement et intervention	0			0	0	0	0	0	0				
	Ss total investissement	0			0	0	0	0	0	0				
TOTAL		0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision		Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Financement de l'opération		Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes	
		(11)		(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)	
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	0		0	0	0	
	Autres financements publics**	0		0	0	0	
	Autres financements***	0		0	0	0	
Total PPI.1							
		0		0	0	0	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	1 349 000		792 000	1 100 000	-543 000	
	Autres financements publics**	180 720 755		24 826 405	11 941 948	143 952 402	
	Autres financements***	2 897 815		4 681 546	393 814	-2 177 546	
Total contrat de recherche.2							
		184 967 570		30 299 951	13 435 763	141 231 856	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0		0	0	0	
	Autres financements publics**	0		0	0	0	
	Autres financements***	0		0	0	0	
Total contrat de formation continue.3							
		0		0	0	0	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	0		0	0	0	
	Autres financements publics**	0		0	0	0	
	Autres financements***	0		0	0	0	
Total contrat de formation continue.4							
		0		0	0	0	
	Ss total financement de l'Etat	1 349 000		792 000	1 100 000	-543 000	
	Ss total autres financements publics	180 720 755		24 826 405	11 941 948	143 952 402	
	Ss total autres financements	2 897 815		4 681 546	393 814	-2 177 546	
TOTAL		184 967 570		30 299 951	13 435 763	141 231 856	

** Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

*** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

**** Ressources propres autres recettes fléchés

5 Synthèse

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CF 2021	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer (sur base Compte Financier 2020)	2 322 998 €	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	2 248 743 €	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-14 898 311 €	
	4 Niveau initial de la trésorerie	17 147 054 €	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 821 117 €	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	1 325 937 €	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	23 279 053 €	
	6 Résultat patrimonial	89 609 €	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	151 965 €	
	8 Variation du fonds de roulement	-411 786 €	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 0 €	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0 €
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0 €
		Cautionnements et dépôts	- 0 €
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0 €	
		Variation des stocks	+ / - 0 €
		Production immobilisée	+ 0 €
		Charges sur créances irrécouvrables	- 0 €
		Produits divers de gestion courante	+ 0 €
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 0 €	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
12 Solde budgétaire =	6 624 288 €		
	12.a Recettes budgétaires	30 193 209 €	
	12.b Crédits de paiement	23 568 921 €	
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	-4 190 808 €		
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	2 696 342 €		
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	5 129 822 €		
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	5 851 818 €	
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-721 997 €	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	-5 541 608 €		
17 Restes à payer	-289 868 €		
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	2 033 130 €	
	19 Niveau final du fonds de roulement	1 836 957 €	
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-20 439 919 €	
	21 Niveau final de la trésorerie	22 276 876 €	
		21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	21 672 935 €
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	603 940 €	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

6 Délibération du vote du compte financier 2021

COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté
32 avenue de l'observatoire
25000 Besançon
France

Délibération n° 2 du 17 mars 2022

Compte financier 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1,67 ETPT sous plafond et 364,85 ETPT hors plafond
- 23 279 053 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 750 491 € personnel
 - 6 638 519 € fonctionnement et intervention
 - 1 890 043 € investissement
- 23 568 921 € de crédits de paiement dont :
 - 14 750 491 € personnel
 - 6 643 015 € fonctionnement et intervention
 - 2 175 415€ investissement
- 30 193 209 € de recettes
- 6 624 288 € de solde budgétaire (excédent)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 5 129 821 € de variation de trésorerie
- 89 609 € de résultat patrimonial
- 151 965 € de capacité d'autofinancement
- - 411 786 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Besançon, le 17 mars 2022.

Le président du conseil
d'administration

Dominique GREVEY,
Président de la COMUE Université de
Bourgogne-Franche-Comté



DELIBERATION

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver :

- Le rapport de gestion pour l'exercice budgétaire 2021 établi par l'ordonnateur et plus particulièrement les tableaux contenus dans ce rapport :
 - Tableau 1 : tableau des emplois
 - Tableau 2 : tableau des autorisations budgétaires
 - Tableau 4 : tableau d'équilibre financier
 - Tableau 6 : tableau de situation patrimoniale
 - Tableau 9 : tableau des opérations pluri annuelles
 - Tableau de synthèse.
- Le compte financier de l'exercice 2021 établit par l'agent comptable.